



RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE (SFCR)

AU 31 DÉCEMBRE 2022

SYNTHÈSE

Ce rapport narratif, destiné au public, fait partie du reporting réglementaire Solvabilité 2 transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il est validé par la Direction Générale, examiné par le comité d'audit, des comptes et des risques puis approuvé par le conseil d'administration de CCR Re, préalablement à sa transmission à l'ACPR.

Conformément aux exigences réglementaires du régime prudentiel Solvabilité 2, ce rapport résume les éléments propres à l'activité de CCR Re sur l'année 2022 concernant les évaluations appliquées à des fins de solvabilité.

Dans le présent rapport, il convient de considérer que tous les éléments mentionnés sont valorisés à la date du 31 décembre 2022 et sont exprimés en euro.

Ce rapport peut être amené à renvoyer à des informations complémentaires disponibles sur le site du groupe CCR : <https://www.ccr.fr>.

Le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) est composé des chapitres suivants :

- Présentation, activité et performance
- Système de gouvernance
- Profil de risques
- Valorisation des actifs et des passifs
- Gestion du capital

En annexe de ce document, figurent également les états financiers quantitatifs clé requis par Solvabilité 2 dans le cadre de ce rapport.

CCR Re est un réassureur présent dans le monde entier, multi spécialiste appartenant au groupe CCR. L'activité de CCR Re est répartie sur plus de 90 pays et sur l'ensemble des grandes branches assurantielles : Vie, Non-Vie et Spécialités.

CCR Re possède un modèle d'activité très centralisé, rare dans le secteur et efficace. En effet, elle exerce ses activités dans le monde entier à partir de son siège social en France. Elle est aussi établie au Canada et en Malaisie (Labuan) sous forme de succursales, et dispose d'un bureau de représentation au Liban.

CCR Re détient à 100 % la société Caisrelux qui est une captive de réassurance basée au Luxembourg. Elle détient également des filiales immobilières, sociétés par actions simplifiées immobilières Rochefort 25, Pompe 179 et Civry 22, possédant chacune un immeuble.

Dans le cadre de Solvabilité 2, CCR Re utilise la Formule Standard. En 2022, son ratio de Solvabilité 2 est égal à 205,1 %, pour des fonds propres prudentiels de 1291 M€ et un SCR de 630 M€. Ce ratio de solvabilité est dans la fourchette optimale de [180 % ; 220 %] définie par le cadre d'appétence aux risques de l'entreprise. CCR Re a levé en 2020 sur les marchés financiers 300 M€ de dette subordonnée tier 2. Il n'y a pas eu depuis de modification substantielle liée aux fonds propres (pro forma) de la compagnie qui ont continué à se renforcer.

Le chiffre d'affaires de CCR Re s'établit à 987 M€ en 2022, en croissance de 17 % par rapport à l'an dernier (à taux de change courant et constant). Le business mix s'établit comme suit :



Le résultat courant avant le coût de la dette et la dotation à la provision pour égalisation s'établit en légère hausse à 64 M€ contre 62 M€ en 2021. Le résultat net de CCR Re ressort à 42 M€, en légère hausse par rapport à 2021.

EN M€	2021	2022
Chiffre d'affaires Brut	843	987
Variation N/N-1 (%)	+30 %	+17 %
Ratio de coûts	4,3 %	4,1 %
Taux de marge (Vie)	3,1 %	3,6 %
Ratio Combiné Net (Non-Vie)	96,6 %	98,7 %
Taux de produits financiers nets	1,9 %	2,3 %
EBITER	62	64
Résultat Net	41	42
RATIO SOLVABILITÉ 2	192,5 %	205,1 %



CCR Re termine 2022 légèrement en avance par rapport aux objectifs de son plan stratégique *Streamline* et poursuit sa stratégie de croissance de chiffre d'affaires.

CCR Re s'est dotée d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour:

- de l'organe d'administration et d'un comité en son sein: le comité d'audit, des comptes et des risques;
- d'un organe exécutif composé d'un Président-Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué qui sont les dirigeants effectifs de l'entreprise.

et des quatre fonctions clés telles que définies par Solvabilité 2.

Au cours de l'exercice 2022, CCR Re a poursuivi l'amélioration de son dispositif de maîtrise des risques opérationnels portant sur la sécurité et la qualité des données.

Le groupe CCR ayant été victime d'une attaque cyber, un nouveau système d'information a été construit avec pour priorité la sécurité. La sécurité des accès physiques aux locaux a également été renforcée.

Concernant le risque de qualité de la donnée, une gouvernance de la donnée a été définie et est en cours de mise en œuvre pour le suivi de la qualité des données exploitées et leur piste d'audit. Une politique de la gouvernance de la donnée a ainsi été définie en novembre 2022. Un catalogue de la donnée a été formalisé.

Ces travaux vont également contribuer à l'amélioration des risques de sécurité de la donnée et du risque de non-respect du RGPD.

Les travaux sur les risques liés au changement climatique se sont poursuivis pour garantir leur maîtrise compte tenu du contexte d'aggravation de ces risques au niveau mondial. Ils font partie intégrante du processus ORSA, tout comme le risque cyber.

Les risques sont pilotés par CCR Re au travers de ses analyses, de ses processus de souscription et ORSA mais également par des outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession. Les principaux processus encadrant ces risques sont:

- adoption d'un budget de risque global et du sous budget CAT par le conseil d'administration;
- construction d'un portefeuille sous prisme très encadré rendement/risque et sous un processus de décision défini;
- vérification, validation de règles strictes de souscription;
- utilisation des rapports des fonctions clés pour ajuster le profil de risques et notamment celui de la fonction actuarielle et de la fonction gestion des risques en complément d'analyses éventuelles réalisées par la Direction des Risques pour faire appel par exemple à de la rétrocession supplémentaire.

Comme CCR Re est évaluée sous Formule Standard, une analyse de son adéquation (notamment au risque de réserve et au risque CAT) est régulièrement menée.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

Attaque cyber

CR Re a été victime d'une attaque cyber, le 4 juillet 2022. Sa réaction a été immédiate : isolement du système d'information, coupure de tous les flux entrants et sortants, mise en place d'une cellule de crise, mobilisation d'experts pour accompagner la gestion de crise, l'investigation et la reconstruction.

Pour autant, l'activité n'a jamais été interrompue. Elle a fonctionné en mode dégradé, tel que prévu dans le PCA, et s'est trouvée, de fait, ralentie. La décision de reconstruire le système d'information a été prise.

Fin 2022, son niveau de sécurité informatique a été sensiblement réhaussé. CCR Re a retrouvé toutes ses capacités opérationnelles.

Environnement inflationniste

Le redémarrage de l'économie après la pandémie, la relance budgétaire et la guerre en Ukraine ont favorisé le retour de l'inflation à des niveaux que les pays occidentaux n'avaient plus connus depuis 30 ans. CCR Re a adapté ses politiques dès le début de l'année 2022.

Guerre en Ukraine

CCR Re n'a pas d'exposition directe en Ukraine ou en Russie dans son portefeuille de réassurance ; son exposition indirecte dans les branches spécialisées est limitée. Elle n'a aucune exposition directe sur son portefeuille d'actifs et ne détient aucun actif en roubles ou hryvnia.

ICISA

CCR Re est devenu membre de l'ICISA (International Credit Insurance and Surety Association).

157 Re

Le sidecar 157 Re a été reconduit avec un quatrième compartiment (157 Re 22) offrant une capacité en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Plus que jamais, il apparaît comme une solution agile d'utilisation du capital tiers afin d'accompagner le développement de CCR Re.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	7	Technique d'atténuation des risques	49
Présentation	8	Sensibilité aux risques	49
Activité et performance	9	VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS	50
SYSTÈME DE GOUVERNANCE	17	Valorisation des actifs au 31/12/2022	51
Structure de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise	19	Valorisation des passifs au 31/12/2022	54
Fonctions clés	27	Autres informations importantes	59
Comitologie	28	GESTION DU CAPITAL	60
Politique et pratiques de rémunération	30	Gestion des fonds propres - Objectifs, politiques et procédures	61
Transactions importantes conclues	31	Fonds propres prudentiels au 31/12/2022	62
Compétence et honorabilité	31	Couverture du SCR et du MCR au 31/12/2022	63
Système de gestion des risques (y compris ORSA)	32	Fonds propres et mesures de transition	63
Dispositif du contrôle interne	38	Description des fonds propres auxiliaires	63
Sous-traitance	40	Disponibilité et transférabilité des fonds propres prudentiels	63
Informations supplémentaires	40	Calcul du SCR, du MCR et des fonds propres éligibles	64
PROFIL DE RISQUES	42	SCR et MCR	65
Risque de souscription	43	Évolution de la marge de solvabilité par rapport à la précédente date de référence	65
Gestion des actifs	44	ANNEXE : QRT	66
Risque opérationnel	47		
Autres risques	48		
Exposition au risque	48		

PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

1	PRÉSENTATION	8
1.1	Dénomination sociale et forme juridique	8
1.2	Activités de CCR Re	8
1.3	Succursales et bureau de représentation	8
1.4	Participation et filiales	8
1.5	Autorité de Contrôle et commissaire aux comptes	8
1.6	Mesure de sa situation prudentielle et synthèse	9
2	ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	9
2.1	Environnement commercial	9
2.2	Environnement financier	10
2.3	Faits marquants de l'exercice 2022	11
2.4	Événements postérieurs à la clôture	11
2.5	Analyse des comptes	12
2.6	Perspectives 2023	15

PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

Conformément à l'article L 355-1 du Code des assurances, les entreprises de réassurance transmettent de manière régulière à l'ACPR les informations nécessaires à l'exercice de son contrôle. Ces informations sont contenues dans deux rapports distincts et les états quantitatifs cités au L 355-1 du Code des assurances.

De ces deux rapports, le présent rapport est « le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière », ou SFCR (« *Solvency and Financial Conditions Report* »), autrement dénommé « Rapport narratif destiné au public ». Ce rapport est publié annuellement.

Conformément à l'article R 355-1 du Code des assurances, le conseil d'administration approuve ce rapport narratif.

1 PRÉSENTATION

1.1 Dénomination sociale et forme juridique

La dénomination sociale de l'entreprise est CCR Re, constituée sous forme juridique de Société Anonyme (SA). CCR Re est une filiale à 100 % de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR).

En application de l'article L. 321-1-1 du Code des assurances, CCR Re est agréée pour pratiquer les opérations de réassurance correspondant aux activités Non-Vie et Vie mentionnées à l'article R. 321-5-1 du Code précité, suivant décision de l'ACPR n° 2016-C-46 du 16 septembre 2016 publiée au JORF n° 0262 du 10 novembre 2016.

Au 31 décembre 2022, l'effectif des collaborateurs de CCR Re est de 127 personnes.

1.2 Activités de CCR Re

L'activité de CCR Re est la réassurance concurrentielle, distincte de la réassurance publique exploitée par CCR avec la garantie de l'État.

Pour rappel, au 31 décembre 2016, la branche complète et autonome d'activité de Réassurance sans garantie de l'État auprès du Marché, incluant le portefeuille de contrats et de sinistres, a été apportée à CCR Re par CCR.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, CCR Re développe cette activité de réassurance tant en France qu'à l'international. L'activité de CCR Re est répartie sur plus de 90 pays et porte sur l'ensemble des grandes branches assurantielles IARD, Vie et Assurances de Personnes. Elle exerce son activité dans le monde entier à partir de son siège social en France.

1.3 Succursales et bureau de représentation

CCR Re est établie au Canada et en Malaisie (Labuan) sous forme de succursale et dispose d'un bureau de représentation au Liban.

1.4 Participation et filiales

CCR Re détient à 100 % la société Caisrelux qui est une captive de réassurance établie au Luxembourg.

Par ailleurs, CCR Re détient également des filiales immobilières, sociétés par actions simplifiées immobilières, Rochefort 25, Pompe 179 et Civry 22, possédant chacune un immeuble.

1.5 Autorité de Contrôle et commissaire aux comptes

L'Autorité de Contrôle chargée du contrôle financier de CCR Re est :

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Secteur Assurance
4 Place de Budapest
75436 PARIS CEDEX 09
DIRECTION DU CONTRÔLE 1, BRIGADE 4

Les commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes de CCR Re sont :

DELOITTE & ASSOCIÉS

Commissaire aux comptes
6 Place de la Pyramide
92800 Puteaux

et

MAZARS

Commissaire aux comptes
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Ils sont co-commissaires aux comptes en charge des comptes sociaux de CCR et de CCR Re ainsi que des comptes consolidés, missions qu'ils partagent à 50/50.

1.6 Mesure de sa situation prudentielle et synthèse

Dans le cadre de Solvabilité 2, CCR Re utilise la Formule Standard pour l'ensemble de ses activités à des fins de reporting réglementaire.

Conformément à la stratégie de CCR Re, le profil de risque n'a pas substantiellement évolué en 2022 et reflète l'exposition aux risques décrite plus loin dans le rapport et basée sur son activité de réassurance classique de marché et son activité de gestion d'actifs.

Le ratio de Solvabilité 2 est égal à 205,1% à fin 2022, pour des fonds propres prudentiels de 1291 M€, tous éligibles au SCR qui s'élève à 630 M€. Ce ratio de solvabilité est dans la fourchette optimale de [180 %; 220 %] définie par le cadre d'appétence aux risques de l'entreprise. CCR Re a levé en 2020 sur les marchés financiers 300 M€ de dette subordonnée tiers 2. Depuis, il n'y a pas eu de modification substantielle liée aux fonds propres (pro forma) de la compagnie qui ont continué à se renforcer.

2 ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

L'ensemble des éléments présentés dans cette partie a été défini en application du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015 relatifs aux comptes annuels sociaux des entreprises d'assurance.

(Extrait rapport de gestion CCR Re 31/12/2022).

2.1 Environnement commercial

L'année 2022 restera charnière dans l'histoire de la réassurance.

Faisant suite à une série d'années techniquement peu ou pas rentables pour les réassureurs, elle a été marquée par trois événements majeurs :

- la guerre en Ukraine avec des effets directs et indirects ;
- la fin des taux bas et une inflation généralisée
- l'ouragan Ian aux USA.

À ces trois événements majeurs, vient s'ajouter une succession d'événements d'ampleur moyenne (notamment la grêle en France, le typhon Hinnamor en Corée et les inondations en Afrique du Sud).

CCR Re a été très peu impactée par les événements CAT.

Elle n'a :

- pas d'exposition directe en Russie/Ukraine, et très peu d'expositions indirectes en transport, aviation, crédit ;
- aucun sinistre direct sur l'ouragan Ian, en Amérique du Nord (faible sinistralité indirecte via un programme de rétro) ;

La conséquence de cette année difficile est une baisse significative de la capacité en Non-Vie lors de la campagne de janvier 2023. De nombreux acteurs ont réduit leurs engagements sur la protection des catastrophes naturelles.

Tout au long de l'année 2022, le marché n'a pas, à proprement parler, assisté à un durcissement (au sens d'une augmentation significative sur tous les marchés, tout pays, toute branche) mais a commencé à percevoir les frémissements d'un retournement.

CCR Re a pu renforcer sa présence :

- en Asie sur des marchés récemment ouverts ;
- au Latam ;
- en Europe.

Les résultats 2022 ont conforté la pertinence et la prudence de la politique de souscription que CCR Re applique depuis plusieurs années, continuant notamment d'éviter la souscription aux États-Unis. Malgré une année difficile en termes de sinistralité, les résultats sont restés bien orientés et bien meilleurs que ceux de beaucoup de ses concurrents.

CCR Re a continué d'appliquer scrupuleusement sa politique de souscription : diversification géographique et par branche, homogénéité du portefeuille, priorité à la rentabilité individuelle. Aucun contrat n'a été souscrit à des conditions dégradées.

Sur les branches Vie, le secteur a souffert d'une « queue de sinistralité » liée au Covid, notamment au Moyen-Orient et au Latam avec un impact mesuré pour CCR Re. Le marché, ayant finalement prouvé sa résilience à la pandémie dans de nombreux pays, a globalement connu une relative stabilité tarifaire.

Dans ce contexte, CCR Re a, pourtant, su renforcer ses positions sur tous les marchés avec une diversification des produits et des zones qui a généré une croissance conforme à ses objectifs du business plan. Elle a notamment profité en France, au Latam, en Israël et dans quelques pays du Moyen-Orient d'une demande grandissante de capacités catastrophes et de services. Ces soutiens appréciés ouvrent souvent la voie à une relation plus large, étendue à d'autres produits, que ce soit en Vie, en Non-Vie ou en Spécialités.

2.2 Environnement financier

Sur le plan financier, l'année 2022 aura été particulièrement difficile pour les investisseurs. En effet, elle se caractérise par une baisse généralisée de la valorisation de l'ensemble des classes d'actifs, toutes affectées par l'envolée de l'inflation et ses conséquences. Si la croissance économique en 2021 était logique en raison du rattrapage de l'activité post-Covid, la vigueur de l'inflation a été la principale surprise pour les banques centrales et les investisseurs en 2022. Les investisseurs ont gardé les yeux rivés sur l'évolution des politiques monétaires des grandes banques centrales en 2022. Parallèlement la flexibilité budgétaire, soutien important des économies en période post-Covid, s'amenuise avec un endettement élevé des États qui

doivent se refinancer à des niveaux de taux sensiblement plus élevés. En somme, le contexte de 2021, à savoir des politiques budgétaires expansionnistes et des politiques monétaires très accommodantes, a disparu en 2022 et s'est totalement inversé.

En 2022, les marchés d'actions des pays développés ont affiché de piètres performances tant en Europe qu'aux États-Unis. Les valeurs de croissance comme les valeurs technologiques américaines ont été particulièrement affectées par le contexte haussier sur les taux alors que les valeurs du luxe et une moindre exposition aux valeurs de croissance ont plutôt favorisé les bourses européennes.

L'accélération de l'inflation et le durcissement des politiques monétaires qui s'en sont suivies ont en revanche largement pesé sur les marchés obligataires avec des hausses de taux élevées.

S'agissant du crédit obligataire, le niveau des primes de risque crédit a fortement augmenté lors des trois premiers trimestres sur le crédit de qualité.

Dans le contexte de l'année 2022 très dégradé pour les actifs en général, CCR Re a opté dès le début de l'année pour une exposition prudente sur les marchés d'actions. Avec une allocation globalement stable depuis 3 ans, le fonds de protection a été déployé induisant une exposition nette moyenne au cours l'année de 20 %. Ainsi, les portefeuilles ont plutôt été bien protégés de la baisse des marchés d'actions en 2022.

En ce qui concerne les produits de taux et les fonds diversifiés, les portefeuilles ont été confrontés à une forte hausse des rendements obligataires, une hausse des primes de risque sur le crédit et une baisse de la valorisation des actifs risqués. Cependant, la duration maîtrisée autour de quatre ans et la forte qualité moyenne du crédit des portefeuilles ont été maintenues depuis plusieurs années. CCR Re n'a pas cherché à doper les rendements des portefeuilles par une augmentation du risque de taux ou de crédit dans un contexte de taux nuls. CCR Re a profité des hausses de taux pour procéder à des arbitrages sur les portefeuilles obligataires en réinvestissant par anticipation des obligations de maturités courtes sur des échéances intermédiaires ce qui s'est traduit par une hausse du rendement actuariel moyen des portefeuilles.

En termes d'allocation, le renforcement de la poche infrastructures, via des engagements importants fin 2021 et début 2022, a été une bonne stratégie puisque cette

classe d'actifs, avec l'immobilier, aura été l'une des seules à afficher des performances positives en 2022. Il s'agit du principal mouvement d'allocation réalisé depuis trois ans.

2.3 Faits marquants de l'exercice 2022

Attaque cyber

CCR Re a été victime d'une attaque cyber, le 4 juillet 2022.

La réaction de CCR Re a été immédiate: isolement du système d'information, coupure de tous les flux entrants et sortants, mise en place d'une cellule de crise, mobilisation d'experts pour accompagner la gestion de crise, l'investigation et la reconstruction.

Pour autant, l'activité n'a jamais été interrompue. Elle a fonctionné en mode dégradé, tel que prévu dans le PCA, et s'est trouvée, de fait, ralentie. La décision de reconstruire le système d'information a été prise.

Fin 2022, CCR Re a rehaussé sensiblement son niveau de sécurité informatique et a retrouvé toutes ses capacités opérationnelles.

Environnement inflationniste

Le redémarrage de l'économie après la pandémie, la relance budgétaire et la guerre en Ukraine ont favorisé le retour de l'inflation à des niveaux que les pays occidentaux n'avaient plus connus depuis 30 ans. CCR Re a adapté ses politiques dès le début de l'année 2022.

Guerre en Ukraine

CCR Re n'a pas d'exposition directe en Ukraine ou en Russie dans son portefeuille de réassurance; son exposition indirecte dans les branches spécialisées est limitée. CCR Re n'a aucune exposition directe sur son portefeuille d'actifs et ne détient aucun actif en roubles ou hryvnia.

ICISA

CCR Re est devenu membre de l'ICISA (International Credit Insurance and Surety Association).

157 Re

Le sidecar 157 Re a été reconduit avec un quatrième compartiment (157 Re 22) offrant une capacité en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Plus que jamais, il apparaît comme une solution agile d'utilisation du capital tiers afin d'accompagner le développement de CCR Re.

2.4 Événements postérieurs à la clôture

Cession partielle de CCR Re

CCR a annoncé le 8 février 2023 être entrée en négociations exclusives avec le consortium formé par SMABTP et MACSF en vue de la cession du contrôle de CCR Re et d'une augmentation de son capital de 200 M€.

Dans le cadre de la transaction proposée, CCR céderait dans un premier temps environ 70 % du capital de CCR Re. L'opération valoriserait CCR Re sur la base des fonds propres économiques soit près de 1 Md€ avant augmentation de capital. Afin d'accompagner la croissance de CCR Re, cette opération serait suivie d'une augmentation de son capital à hauteur de 200 M€, intégralement financée par le consortium qui obtiendrait ainsi une participation totale d'environ 75 %. CCR resterait au capital comme partenaire minoritaire à hauteur d'environ 25 %, aux côtés du consortium, ce qui lui permettrait d'accompagner l'autonomisation complète de CCR Re et la mise en œuvre de son ambitieux projet. CCR bénéficierait par ailleurs d'une option de vente et consentirait une promesse de vente permettant la cession de sa participation résiduelle en 2026. SMABTP, en tant qu'actionnaire majoritaire, prendrait le contrôle de CCR Re.

Séisme en Turquie

Le séisme survenu le 6 février 2023 est extrême à bien des égards compte tenu de la magnitude (7,8) de l'événement, du contexte macro-économique du pays et des questions levées quant à la construction des bâtis en cohérence avec les normes parasismiques en vigueur. Les modèles d'impact disponibles ne sont pas à même de retranscrire les pertes liées à cet événement et le marché a par ailleurs écarté cette solution pour réaliser les estimations des coûts.

Dans ce contexte, l'approche de CCR Re se base à la fois sur les remontées individuelles des cédantes et courtiers ainsi que sur une approche combinant une exposition à l'échelon administratif de la province, un taux d'exposition au sein de chaque province en regard de l'aléa et de la densité de population ainsi que des taux de PML¹ estimés sur les traités où des sinistralités sont communiquées.

À ce jour, CCR Re estime sa charge de sinistralité entre 15 et 30 millions d'euros après rétrocessions et avant impôts.

¹ PML : acronyme de Probable Maximum Loss, soit perte maximale probable

Vente d'un immeuble

Aucun évènement particulier n'est à signaler en ce début d'année 2023 au niveau des investissements financiers. Les grandes banques centrales continuent de resserrer leur politique monétaire comme elles avaient commencé à le faire en 2022. Les marchés d'actions des pays occidentaux sont particulièrement bien orientés en ce mois de janvier 2023 mais le ralentissement de la conjoncture économique se précise. Les taux sont orientés à la baisse en prévision de ce ralentissement avec des courbes de taux inversées, tant en Europe qu'aux États-Unis.

La cession de l'immeuble résidentiel sis 179 rue de la Pompe, Paris 16 détenu par la SAS Pompe 179 a été signée en janvier 2023 ce qui conduit à la réalisation d'une plus-value importante dans les comptes 2023. Au niveau de S2, cette transaction donne lieu au paiement de l'impôt sur les sociétés qui lui a été pris en compte.

2.5 Analyse des comptes

Primes émises

Le chiffre d'affaires de CCR Re ressort à 987 M€, en hausse de 17 % par rapport à 2021 (à taux de change courants et constants²).

L'activité se répartit de la manière suivante :

- les primes émises pour l'activité Non-Vie s'établissent à 653 M€, en hausse de 20 % par rapport à 2021 (à taux de change courants et constants). Elles représentent 66 % des primes émises. Cette hausse de 108 M€ provient notamment d'affaires nouvelles souscrites en Europe et en Asie, ainsi que de l'évolution des primes souscrites des cédantes ;
- les primes émises pour l'activité Vie s'élèvent à 334 M€, en hausse de 12 % par rapport à 2021 (à taux de change courants et constants). Elles représentent 34 % des primes émises. Cette évolution de +36 M€ provient notamment d'affaires nouvelles souscrites au Moyen-Orient, en France et en Asie.

Primes rétrocédées

Les primes acquises rétrocédées s'élèvent à 72,1 M€ (vs 52,2 M€ en 2021), dont 17,1 M€ de primes de traités frontés (vs 5,4 M€ en 2021), et 39,7 M€ de primes Cat (vs 34,0 M€ en 2021).

La hausse des primes rétrocédées sur le périmètre dommages aux biens s'explique par le développement du portefeuille en acceptation, ainsi que par une protection supplémentaire de 20 M€ sur le risque tempête en Europe, par l'augmentation de la taille du sidecar et par une hausse des taux de rétrocession.

Ratio combiné Non-Vie et marge technique Vie

Lignes d'activité Non-Vie

Le ratio combiné de CCR Re s'établit à 98,7 % au 31 décembre 2022, contre 96,6 % en 2021. Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P³ de 69,1 % (vs 66,5 % en 2021) ;
 - la sinistralité attritionnelle représente 51,1 points de ratio S/P (contre 52,9 points en 2021).
 - les catastrophes naturelles représentent une charge nette de rétrocession de 35 M€ (vs 43 M€ en 2021). Ces dernières contribuent pour 6,3 points au ratio S/P (vs 9,2 points en 2021). Les orages de grêles survenus en France et la tempête Eunice qui a touché l'Angleterre, la France et l'Allemagne représentent un coût de 39,6 M€ brut de rétrocession (21,8 M€ net).
 - les sinistres majeurs d'origine humaine représentent une charge de 34 M€, en brut et en net de rétrocession (vs 15 M€ nets en 2021, y compris Covid-19), et contribuent pour 6,0 points au ratio S/P (vs 4,4 points en 2021). Les deux sinistres majeurs qui concernent CCR Re sont la guerre en Ukraine et les conséquences de la faillite des Maisons Phénix (groupe Geoxia).
 - l'inflation sur les sinistres (2022 et exercices antérieurs) contribue pour 5,6 points au ratio S/P.
- un ratio de frais⁴ de 29,6 % (vs 30,1 % en 2021).

² Les variations à cours de change constant correspondent à la comparaison entre les données 2021 converties au taux de change du 31 décembre 2021 et les données 2022 au taux de change du 31 décembre 2021.

³ Rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de rétrocession) et des frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

⁴ Rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

Ligne d'activité Vie

Le taux de marge technique⁵ de la ligne d'activité Vie s'établit à 3,6 % en 2022 (vs 3,1 % en 2021).

L'inflation pèse sur le taux de marge Vie, avec une charge de près de 4 M€ provisionnée au 31 décembre 2022, soit 1,2 point. Le taux de marge Vie progresse néanmoins sous l'effet d'une moindre surcharge liée à la pandémie de Covid-19: 3 M€ en 2022 (soit -1,2 point de marge Vie), versus 8 M€ en 2021 (-3,2 points de marge Vie).

Charges de gestion

Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2022 à 42 M€ (vs 38 M€ en 2021), soit un ratio de coût⁶ de 4,1 %, comparé à 4,3 % en 2021 et à 4,9 % en 2020.

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 47 M€ (vs 36 M€ en 2021). Il est composé:

- des produits financiers courants à hauteur de 38 M€, en hausse de 10 M€ par rapport à 2021. L'environnement de hausse de taux bénéficie à ces produits courants, notamment via les produits de taux (obligations, fonds de prêts),
- d'une charge liée à la dette subordonnée de -13 M€, stable par rapport à 2021,
- et des plus-values nettes réalisées (13 M€) ainsi que des produits non récurrents (9 M€). La baisse de réalisation des plus-values nettes par rapport à 2021 (-8 M€) est compensée par la présence des produits financiers non récurrents.

L'évolution des marchés financiers en 2022 n'a rendu nécessaire ni provision pour risque d'exigibilité (PRE), ni provision pour dépréciation durable (PDD).

Le rendement des actifs investis⁷ de CCR Re s'est élevé à 2,3 % en 2022, contre 1,9 % en 2021. Cette hausse est liée à la hausse des produits financiers courants.

Gestion financière et immobilière Politique d'investissement dans le contexte d'explosion de l'inflation

Dans ce contexte plutôt incertain, nous avons conservé une approche prudente sur l'exposition aux actions. L'exposition nette aux actions est en moyenne de 20 % sur l'année 2022 ce qui a contribué à bien protégé les portefeuilles dans la baisse des marchés actions en 2022.

Les taux ont fortement monté en 2022. Les taux 10 ans français se sont envolés passant de 0,23 % à 3,11 % en fin d'année. Cette tension sur les taux, avec en toile de fond une inflation galopante, a provoqué une forte baisse de valeur des portefeuilles obligataires. Toutes les classes d'actifs sont en baisse notable en 2022 à l'exception des actifs réels.

Dans ce contexte, nous avons été actifs sur les marchés obligataires en arbitrant les portefeuilles pour capter de la valeur sur la courbe avant que celle-ci ne s'inverse en ce début d'année 2023. Nous avons également profité de la crise politique en Grande-Bretagne pour rallonger le portefeuille en Livre Sterling. Nous avons également profité des primes sur le marché primaire sur des obligations d'entreprises avec des échéances intermédiaires (5 à 7 ans en moyenne) en cédant des titres équivalents mais avec des échéances courtes.

En ce qui concerne **l'immobilier**, les conditions inédites et compliquées de marché générées par la hausse des taux ont bloqué les transactions. Si les investissements et les arbitrages ont très fortement ralenti au second semestre, le 4^e trimestre marquant une baisse de 54 % du volume de transaction par rapport à l'année précédente à la même époque, le marché locatif a continué de bien se comporter pour les immeubles prime, permettant de profiter d'une hausse des loyers liée à l'inflation. CCR Re a continué à être très actif. Dans la gestion des baux, un bon niveau de location des appartements a été maintenu et renouvelé avec une croissance de loyers des surfaces de bureaux. Le programme de travaux de rénovation a été réalisé pour améliorer la performance énergétique de ses actifs.

⁵ Taux de marge Vie: rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité « Vie », d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité Vie, d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

⁶ Charges de gestion nettes de CVAE et de C3S rapportées aux primes émises brutes.

⁷ Rapport entre les produits financiers nets, d'une part, et l'encours des placements, d'autre part, hors titres de participations de la filiale luxembourgeoise, hors intérêts sur dette subordonnée, hors dépôts cédantes et hors immeuble d'exploitation.

Évolution du portefeuille de placements

Les placements⁸ s'élèvent à fin 2022, à 2 832,0 M€ en valeur nette comptable, en hausse de 238,7 M€ (soit +9,2 %) par rapport au 31 décembre 2021 (2 593,3 M€). En valeur de marché, ces placements atteignent 3 038,7 M€, en hausse de 14,5 M€ (+0,5 %) par rapport à fin 2021 (3 024,2 M€).

- L'encours des « **placements monétaires** » représente 7,1 % du total des placements en valeur de marché, et s'établit à 217 M€, en augmentation de 4,4 % par rapport à 2021.
- Les « **instruments de taux** » sont valorisés à 1 208 M€ au 31 décembre 2022 et représentent 39,8 % du total des placements en valeur de marché à fin 2022, en baisse de 6,9 % par rapport fin 2021. Ils sont composés d'obligations détenues en direct (55 %) et d'OPC (45 %). La hausse sur les taux en 2022 a conduit à un effet marché négatif d'environ 150 M€. À fin 2022, **le portefeuille obligataire** est composé à 85 % de titres notés A et plus.
- Les investissements dans les « **fonds de prêts** » représentent 92 M€ en valeur de marché, soit 3,0 % du portefeuille, dans une proportion stable par rapport à fin 2021.
- Les placements en « **actifs réels** » s'élèvent à 462 M€ en valeur de marché, soit 15,2 % du total des placements (15,1 % en 2021), en hausse de 0,9 %. Le portefeuille immobilier de CCR Re est composé d'actifs de bureaux et d'actifs résidentiels situés à Paris intramuros. Les actifs résidentiels résistent bien et CCR Re n'a pas de bureaux vacants fin 2022.
- L'exposition « **actions et placements diversifiés** » en valeur de marché est de 495 M€, soit 16,3 % du total des placements à fin 2022, en baisse de 8,8 % par rapport à fin 2021. Cette classe d'actifs a bien résisté à la baisse des marchés actions en 2022, grâce à une protection dédiée. Ce portefeuille est essentiellement composé d'OPC Actions (38 %), de fonds diversifiés (27 %) et de titres hybrides (18 %).

- L'évolution de l'encours « **participation** » a augmenté de 3,8 M€ en valeur de marché par rapport au 31 décembre 2021. Cet encours concerne la filiale Caisrelux, dont la valorisation a été revue à la baisse (-4,7 M€) suite à la sinistralité enregistrée en 2022. Par ailleurs, CCR Re a octroyé un prêt de 8,5 M€ à sa filiale.

- Les « **dépôts** » chez les cédantes représentent 549 M€ (18,1 % du portefeuille) à fin 2022, en hausse de 145 M€ par rapport à fin 2021. Cette hausse est liée à l'accroissement d'activité de CCR Re.

Les placements financiers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) s'élèvent à 859,2 M€ en valeur de marché (28,2 % du total des placements) au 31/12/2022.

EBITER⁹

Compte tenu des éléments précédents, l'EBITER s'établit à 64 M€, comparé à 62 M€ en 2021.

Résultat net

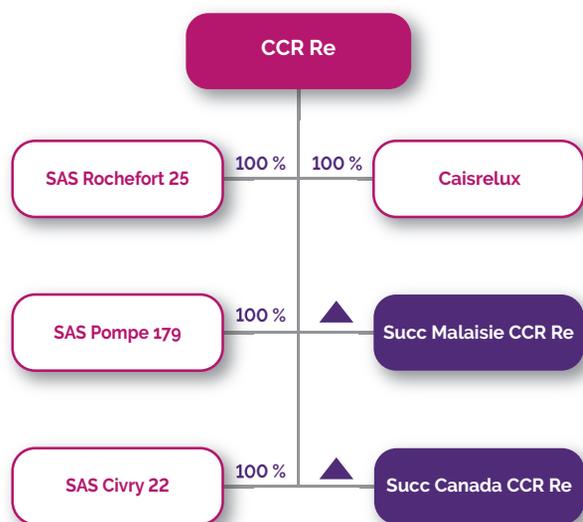
Le résultat net 2022 de CCR Re ressort à 42,0 M€ (contre 41,0 M€ en 2021); il est composé essentiellement des éléments suivants :

- L'EBITER s'élève à 64 M€ (contre 62 M€ en 2021),
- la provision pour égalisation a été dotée de -5 M€ (contre une reprise nette de 7 M€ en 2021). Dotée en franchise d'impôt afin de pouvoir compenser les charges exceptionnelles futures afférentes aux opérations de certaines branches de réassurance, cette provision contribue à renforcer la solidité financière de CCR Re en limitant la volatilité de son résultat comptable,
- Le coût de la dette est stable à -13 M€,
- Le résultat exceptionnel est de +0,1 M€ (contre -3 M€ en 2021),
- L'impôt sur les sociétés s'élève à -5 M€ (contre -11 M€ en 2021), soit un taux d'impôt apparent de 10 % en raison notamment des variations à la baisse constatées au cours de l'exercice sur les plus-values latentes sur OPCVM.

⁸ Placements financiers et immobiliers de CCR Re y compris les liquidités. Dans cette partie, les placements au 31 décembre 2021 sont revalorisés aux cours du 31 décembre 2022.

⁹ Earnings Before Interest, Taxes and Equalization Reserve, soit bénéfice avant intérêts, impôts et provision pour égalisation. Exclut également le résultat exceptionnel.

Participations et filiales



Comme le montre la structure ci-dessus, CCR Re gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de trois sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 46,7 M€ au 31 décembre 2022. Ces sociétés immobilières ont contribué à hauteur de 6,7 M€ aux produits financiers courants de CCR Re pour l'exercice 2022.

CCR Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2022, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la rétrocession de CCR Re.

2.6 Perspectives 2023

Développement commercial

Au cours de la campagne de janvier, CCR Re a très favorablement profité du durcissement du marché inédit depuis 2001:

- Les assiettes de prime sont en hausse importante à peu près partout et pour toutes les branches.
- Les conditions tarifaires de réassurance ont été significativement redressées partout sauf au Moyen-Orient et en Vie:
 - en non proportionnel: on constate sur l'ensemble des zones géographiques des hausses de l'ordre de +10 % - 15 % en moyenne, plus des hausses complémentaires en fonction du mérite propre de chaque cédante;

- en proportionnel: on note des baisses de commission de 1 ou 2 points selon les régions et l'historique.
- En réaction à ce durcissement, les cédantes ont tenté de réagir en modifiant quasi-systématiquement les structures de programme pour maîtriser leurs budgets.
- Certains programmes n'ont pas été placés (XS Aggregate), d'autres ne sont probablement pas bouclés à 100 %
- Par ailleurs, le *de-risking contractuel* s'est poursuivi avec l'ajustement de certaines clauses (CAT en périls dénommés, exclusion grêle, clauses de stabilité recalibrées, taux de clause de rachat en hausse en auto...).

Commercialement, ce renouvellement a été dur pour l'ensemble du marché. CCR Re est néanmoins apparu comme un réassureur apportant une capacité CAT croissante en nominal, proposant des parts en hausse, et suivant sa politique appréciée d'offres « en travers » (Vie, Non-Vie et Spécialités) englobant tous les programmes.

Pour CCR Re, janvier est donc une excellente campagne:

- De nombreuses opportunités ont été saisies.
- La stratégie de souscription a été appliquée scrupuleusement (expositions CAT diversifiées dans 98 pays, croissance homogène des risques, optimisation du portefeuille plus marquée que prévu notamment sur les QP Auto en Israël et la résiliation de quelques gros comptes déficitaires).
- L'image de CCR Re a été préservée voire améliorée avec une fidélité renouvelée envers ses clients.

En 2023, CCR Re poursuit sa stratégie de croissance de chiffre d'affaires.

Perspectives financières

La problématique liée à l'énergie ne sera probablement pas un gros frein à la croissance en 2023. En effet, l'évolution du prix du gaz en Europe peut surprendre puisqu'après avoir atteint un niveau historique durant l'été, la tendance s'est complètement inversée. Ainsi, le prix actuel est inférieur au prix avant le début de la guerre en Ukraine. Plusieurs facteurs expliquent le niveau actuel: hiver chaud, ralentissement économique, réduction de la consommation. La récession en zone euro ne pourra peut-être pas être évitée mais elle sera probablement moins marquée que prévu cet été.

Concernant la Chine, l'économie devrait rebondir dans les prochains mois à la suite de la décision radicale de lever la quasi-intégralité des contraintes sanitaires et la volonté politique de soutenir l'activité. Concernant les États-Unis, la situation est plus incertaine du fait d'une Banque

centrale affichant toujours une volonté de relever son taux directeur durant les prochains mois et une activité économique en phase d'atterrissage. Cependant, le ralentissement de l'inflation en Europe et aux États-Unis renforce la probabilité d'un ralentissement dans le cycle de resserrement monétaire des grandes banques centrales.

L'année 2023 s'annonce comme une nouvelle confrontation entre le pessimisme lié au ralentissement de l'économie mondiale et l'optimisme récent renforcé par le retournement à la baisse des chiffres d'inflation et la réouverture de l'économie chinoise. Les dernières publications macro accèdent à une entrée en récession en 2023 des économies américaine et européenne. Parallèlement, les prévisions par les analystes des résultats d'entreprises, certes en moindre croissance, sont toujours de bonne facture.

Le début d'année 2023, en fanfare sur les actifs risqués, semble donner raison aux analystes. Ainsi, en quelques jours, tous les marchés actions s'inscrivent en territoire largement positif contrastant ainsi avec une année 2022 plutôt morose. Les chiffres d'inflation en assez forte

contraction, de part et d'autre de l'Atlantique, ont provoqué une forte détente des taux sur la première quinzaine de janvier de l'ordre de 50 points de base en Europe comme aux États-Unis. Cette baisse marquée des taux engendre une revalorisation à la hausse des bénéfices futurs actualisés ce qui provoque la hausse des marchés d'actions. Cependant le paradoxe réside dans la nature de cette baisse des taux qui anticipe une baisse de l'inflation provoquée par un ralentissement de l'économie donc une baisse des bénéfices des entreprises.

CCR Re demeure assez prudente sur les actifs risqués en ce début d'année 2023. Elle considère que l'inflation sera plus résiliente que les marchés ne l'anticipent à ce stade. CCR Re pense que les banques centrales devront maintenir les taux à des niveaux élevés une grande partie de l'année 2023 puisque l'inflation cœur, liée aux tensions salariales, baisse plus lentement que la composante globale intégrant la composante énergie. La baisse des taux intègre mieux le ralentissement économique à travers un aplatissement des courbes. CCR Re considère que revenir sur des actifs obligataires de bonne qualité de crédit est une bonne stratégie avec des niveaux de taux à 10 ans français compris entre 2,5 % et 3,0 %.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1	STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE	17
1.1	Le conseil d'administration	19
1.2	Le comité d'audit, des comptes et des risques	20
1.3	Organe exécutif	21
1.4	Activités externalisées sous-traitées à CCR	22
2	FONCTIONS CLÉS	27
2.1	Structure de gouvernance des fonctions clés	27
2.2	Fonction gestion des risques	27
2.3	Fonction vérification de la conformité	28
2.4	Fonction audit interne	28
2.5	Fonction actuarielle	28
3	COMITOLOGIE	28
3.1	Le comité exécutif (Comex) groupe CCR	28
3.2	Le comité opérationnel CCR Re	28
3.3	Le comité des risques (CORI) du groupe CCR	28
3.4	Le comité des investissements groupe CCR	29
3.5	Le comité de souscription CCR Re	29
3.6	Le comité sinistres CCR Re	29
3.7	Le comité de provisionnement CCR Re	30
3.8	Le comité ESG – Groupe CCR	30

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

4	POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION	30
4.1	Politique de rémunération	30
4.2	Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux	30
5	TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES	31
6	COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ	31
7	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)	32
7.1	Organisation de la gestion des risques	32
7.2	Présentation du dispositif de gestion des risques	34
8	DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE	38
8.1	Objectifs	38
8.2	Démarche et organisation	38
8.3	Les chartes	38
8.4	Indépendance et efficacité du contrôle interne	39
8.5	Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)	39
8.6	Procédures et règles CCR Re	40
9	SOUS-TRAITANCE	40
10	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	40
10.1	Activités en matière de Recherche et de Développement	40

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

CCR Re s'est dotée d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise constitué notamment :

- du conseil d'administration et d'un comité créé en son sein : le comité d'audit, des comptes et des risques ;
- d'un organe exécutif composé d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué qui forment les dirigeants effectifs de l'entreprise ;
- et des quatre fonctions clés, afin de permettre une conduite optimale de son activité.

1 STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

1.1 Le conseil d'administration

Non-dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la Direction générale

Conformément à l'article L 225-51-1 du Code de commerce et à l'article 16 des statuts, le conseil d'administration, au cours de sa réunion du 29 juin 2016, a opté pour un mode non dissocié de la fonction de Président du conseil d'administration et de la fonction de Directeur Général. Ces dispositions ont été maintenues lors du renouvellement du conseil le 10 mai 2021.

Présidence du conseil d'administration et Direction générale

M. Bertrand LABILLOY a été nommé Président-Directeur Général par le conseil d'administration le 29 juin 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur, à savoir 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le mandat d'Administrateur de M. Bertrand LABILLOY a été renouvelé pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, par l'assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est tenue le 10 mai 2021. Le conseil d'administration qui est réunie à la suite de l'assemblée générale a renouvelé le mandat de Président-Directeur Général de M. Bertrand LABILLOY pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Sur proposition du Président-Directeur Général, M. Laurent MONTADOR a été nommé Directeur Général Délégué par le conseil d'administration le 29 juin 2016 pour une durée de 6 ans. Son mandat a été renouvelé, sur proposition du Président-Directeur Général, par le Conseil d'administration du 2 juin 2022, pour une durée de 4 ans, prenant effet à l'issue

de l'assemblée générale du 23 juin 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Composition du conseil d'administration

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus dont un administrateur proposé par l'État au titre de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique et un administrateur représentant les salariés au titre de l'article L 225-27 du Code de commerce.

Le conseil d'administration de CCR Re est composé de :

- M. Bertrand LABILLOY, Président-Directeur Général
- M. Jacques LE PAPE, Représentant Permanent de CCR
- M. Patrick CERCEAU
- M. Charles LEVI
- M. Antoine MANTEL
- M. John CONAN, Administrateur représentant les salariés, élu par le personnel au titre de l'article L. 225-27 du Code de commerce,

La durée du mandat des administrateurs est de cinq ans.

Attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration délibère notamment sur les principales orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'activité de la société.

Outre les questions réservées à la compétence du conseil par les dispositions législatives et réglementaires applicables, après étude le cas échéant par le comité compétent, le conseil examine et délibère notamment sur :

- au moins une fois par an, la stratégie de souscription et d'investissement de la société.
- le plan d'affaires pluriannuel de la société;
- le projet de budget annuel de la société et son appétence aux risques;
- les projets de fusion, acquisition et de partenariats stratégiques;
- les grandes lignes du programme de rétrocession;
- tout investissement financier ou immobilier peu ou pas liquide d'un montant égal ou supérieur à 40 millions d'euros afin d'en valider la nature et le montant.

Le conseil exerce les responsabilités résultant de la directive Solvabilité 2 et de la réglementation qui en découle. À ce titre, il approuve les rapports et politiques dont l'approbation par le conseil est prévue par la réglementation.

Liste des politiques dites « Solvabilité 2 » adoptées par le conseil d'administration

Le conseil d'administration adopte les 16 politiques suivantes:

- Politique générale de gestion des risques
- Politique de souscription réassurances publiques
- Politique de provisionnement
- Politique du risque opérationnel
- Politique de rétrocession et autres techniques d'atténuation du risque
- Politique de gestion du risque d'investissement
- Politique de gestion actif-passif
- Politique du risque de liquidité
- Politique d'externalisation
- Politique du contrôle interne
- Politique audit interne
- Politique de vérification de la conformité
- Politique de rémunération
- Politique de compétence et honorabilité
- Politique actuarielle
- Politique relative à la communication d'informations au superviseur

Fonctionnement du conseil d'administration Règlement intérieur

Le conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur précisant les modalités de son fonctionnement. Il a évolué en 2021 avec l'introduction de dispositions détaillées concernant l'identification et la gestion de conflits d'intérêts, applicables aux administrateurs et aux mandataires sociaux.

Le règlement intérieur comporte en annexe le règlement intérieur du comité d'audit, des comptes et des risques du conseil.

Le conseil d'administration est également doté d'une « charte de l'administrateur » qui définit les règles directrices auxquelles les administrateurs adhèrent et qu'ils s'engagent à respecter dans l'exercice de leur fonction d'administrateur. Cette charte figure en annexe du règlement intérieur du conseil d'administration.

Réunions

Le conseil d'administration est convoqué par écrit. Les réunions se tiennent au siège social de CCR Re. Chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant la date de la réunion, un dossier complet comportant l'ordre du jour et, pour l'essentiel des points dudit ordre du jour, les éléments d'information nécessaires. Ce dossier est dématérialisé et accessible sous forme exclusivement électronique, de manière sécurisée, sur un portail dédié sur lequel sont mis en ligne les dossiers des réunions du conseil et des comités.

1.2 Le comité d'audit, des comptes et des risques

Un comité d'audit, des comptes et des risques a été créé par décision du conseil d'administration du 23 janvier 2017.

Il est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés.

Le comité d'audit, des comptes et des risques est présidé par M. Charles LEVI. Il comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes et être indépendant au regard des critères adoptés par le conseil d'administration, à savoir M. Charles LEVI.

Le comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans sa mission relative aux comptes sociaux annuels, notamment le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration, et au traitement de l'information comptable et financière, le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission. Il donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale.

Il est chargé de l'audit du rapport de la fonction actuarielle, d'assurer le suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de

Solvabilité 2 et, dans ce cadre, d'examiner le rapport de la fonction vérification de la conformité.

Il est aussi en charge d'auditionner le Responsable de la fonction d'Audit Interne, d'examiner et d'approuver le programme d'audit, d'analyser les principales recommandations et les suites données.

Il examine les rapports, notamment le Rapport Régulier au Contrôleur (Regular Supervisory Report en anglais - RSR), le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (Solvency and Financial Conditions Report en anglais - SFCR), et les politiques écrites relevant de sa compétence.

Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'ORSA avec l'examen du rapport ORSA, et de l'audition de la fonction de gestion des risques.

1.3 Organe exécutif

La Direction générale

La Direction générale de CCR Re est composée de :

- M. Bertrand LABILLOY, Président-Directeur Général,
- M. Laurent MONTADOR, Directeur Général Délégué.

Dirigeants effectifs de CCR Re

Messieurs LABILLOY et MONTADOR sont dirigeants effectifs de plein droit, avec un champ de compétence identique, à la suite de leurs nominations respectives en qualité de Président-Directeur Général et de Directeur Général Délégué par le conseil d'administration en date du 10 mai 2021 et du 2 juin 2022.

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

Missions des Directions internes à CCR Re

Organisation 2022



(*) Dirigeants effectifs

En 2022, cinq directions composent CCR Re. Leurs principales missions sont précisées ci-après.

Direction de la Souscription

La Direction de la Souscription et des Services est chargée de constituer un portefeuille rentable, auprès de cédantes :

- ayant une vision à long terme de ses relations avec les réassureurs qu'elles considèrent comme des partenaires ;
- considérant la réassurance comme un service et donc un centre de coût ;
- sur lesquelles CCR Re a, ou peut avoir, un poids significatif dans la négociation des termes et des conditions.

Elle est constituée de huit Départements de Souscription.

La Direction de la Souscription a également pour mission de développer et de capitaliser ses connaissances techniques sur un large spectre de risques.

Les missions principales de la Direction recouvrent ainsi, l'analyse, la décision de souscription et l'ensemble de la relation clientèle.

Direction des Opérations

Cette Direction est en charge des Opérations de CCR Re. Elle est constituée de deux Départements:

- Département Comptabilité technique: chargé de la vérification des comptes techniques de réassurance et de la comptabilité tiers;
- Département Gestion: Chargé de la gestion contractuelle et d'assister la Direction de Souscription dans l'analyse technique et commerciale des affaires.

Direction Actuariat et Risques

La mission de La Direction Actuariat et Risques est de piloter le dispositif de gestion des risques du groupe CCR dans un principe de pragmatisme et d'amélioration de la performance, en lien avec la taille de l'entreprise.

Elle a pour objectifs de définir le cadre méthodologique de gestion des risques, de s'assurer de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, de mener des études actuarielles pour s'en assurer, d'identifier les risques clefs et de veiller à la conformité du groupe CCR aux principes de la directive Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation et évalue le dispositif de contrôle interne afin de s'assurer de la maîtrise des risques de l'entreprise.

D'une manière générale, la Direction des Risques coordonne et contribue au pilotage des trois piliers de la Directive Solvabilité 2.

Elle est composée de quatre départements:

- Cotation et cellule CAT: chargé de la tarification des contrats de réassurance souscrits, des analyses techniques du portefeuille souscrit et de la modélisation des expositions CAT.
- Gestion des Risques et Contrôle interne: chargé de piloter le dispositif de maîtrise des risques, d'assurer un reporting de contrôle interne, de piloter le dispositif d'identification et d'évaluation des risques, de coordonner la rédaction des rapports réglementaires et de garantir un niveau de sécurité des systèmes d'information suffisant.
- ALM et Provisionnement: chargé de calculer les provisions techniques de CCR Re, de réaliser les études réglementaires et notamment les travaux liés au pilier 1 de la directive Solvabilité 2 et de la fonction ALM (gestion actif-passif).

- Actuariat conseil : chargé de mener des études actuarielles transverses et de développer le modèle interne de CCR Re.

Elle est quotidiennement tournée vers la maîtrise des risques et la création de valeurs par les risques.

Direction Rétrocession et Capital Alternatif

Cette Direction est en charge:

- de la recherche de rétrocessions adaptées et du placement de celles-ci;
- de la structuration et du placement des solutions de titrisation;
- d'assister la Direction générale sur les opérations de capital;
- de mener une veille sur les marchés de la réassurance.

Elle est constituée de deux départements: le Département Rétrocession et le Département Capital Alternatif.

Direction Juridique et Sinistres et Services

Cette direction est en charge des opérations juridiques de CCR Re, de la gestion des sinistres, des études techniques et de la tarification médicale des risques aggravés en Vie.

Elle est constituée de cinq services:

- Service Gestion des sinistres;
- Service Tarification médicale;
- Service médecin-conseils;
- Service Prestations et études;
- Service juridique contractuel.

1.4 Activités externalisées sous-traitées à CCR

Afin d'assurer son fonctionnement, en 2022, CCR Re a sous-traité auprès de CCR certaines activités opérationnelles dans les domaines des fonctions support ainsi qu'en gestion d'actifs financiers et immobiliers.

Le périmètre d'externalisation inclut les activités critiques ou importantes suivantes:

- activité de gestion des actifs financiers et immobiliers,
- activité de gestion des systèmes d'information,
- activités financières (comptabilité générale, trésorerie et contrôle de gestion)
- activités liées à la fonction de vérification de la conformité,
- activités liées à la fonction actuarielle,
- activités liées à la fonction d'audit interne.

Externalisation de la gestion des actifs financiers et immobiliers

La gestion du portefeuille des actifs financiers et immobiliers de CCR Re est externalisée auprès de la Direction des Investissements de CCR. Elle s'inscrit dans un processus d'investissement qui peut être décomposé en plusieurs étapes :

Un exercice d'analyse économique et financière régulièrement mis à jour et destiné à décrire le contexte général au sein duquel sont arrêtées les décisions d'investissement.

Les grandes orientations en matière de croissance économique, d'inflation, de politique économique et d'endettement font l'objet d'une synthèse globale. Une analyse multi-facteurs (évaluation des différentes classes d'actifs, dynamique conjoncturelle et facteurs techniques tels que les flux et comportement des investisseurs), aide à appréhender le potentiel de rentabilité et le risque associés à chaque catégorie d'actif.

Une allocation stratégique d'actif fournit le cadre fondamental au sein duquel doit s'inscrire la gestion d'actifs.

Elle est effectuée sous la supervision de la gestion actif-passif et s'inscrit dans le budget de risque retenu par le conseil d'administration de CCR Re. Elle se décline ensuite en une allocation tactique d'actif, avec un horizon d'investissement de 12-24 mois et un niveau d'analyse nettement plus fin au niveau des actifs considérés (classes et sous-classes d'actifs). La mise en œuvre d'une couverture partielle ou totale du risque en action sur les portefeuilles est décidée à ce stade. Cette allocation est régulièrement revue, en fonction des contraintes de passif, du degré d'aversion au risque, et du respect de l'exigence réglementaire de fonds propres, compte tenu de la rentabilité espérée et du risque des différentes classes d'actif. Au sein des actifs obligataires et monétaires, l'écart entre la durée des actifs et celle des passifs fait l'objet d'un contrôle régulier, de façon à maîtriser le risque de taux d'intérêt encouru. De la même façon, le risque de change résultant des décalages entre actifs et passifs en devises est activement géré. Enfin, une liquidité suffisante est recherchée en permanence, au regard des caractéristiques et de la volatilité des engagements techniques.

La sélection des placements composant les portefeuilles d'actifs financiers et immobiliers est alors effectuée par les équipes de gestion des Départements Investissements et Immobiliers.

Pour les actifs détenus en direct sous forme de titres obligataires et monétaires, les investissements s'inscrivent obligatoirement au sein d'une liste d'émetteurs autorisés

au sein de la catégorie « *Investment Grade* » des grandes agences de notation (S&P, Moody's). Une grande diversification du risque de signature est poursuivie dans les portefeuilles.

Pour les actifs immobiliers détenus en direct, chaque proposition d'acquisition ou d'arbitrage est présentée pour validation au comité des investissements. Les actifs présentant les meilleurs critères de localisation, de qualités architecturales sont proposés.

Les investissements en fonds d'investissement mobiliers et immobiliers procèdent d'un travail de sélection qui commence par une analyse des forces et faiblesses des sociétés de gestion. Les principaux critères pris en considération sont la pertinence de la stratégie, l'adéquation entre les moyens et les objectifs, la qualité de la gestion du risque et des procédures, ainsi que la capacité à servir la clientèle institutionnelle. Une analyse spécifique est alors conduite sur les fonds susceptibles d'être choisis comme support d'investissement. Les facteurs déterminants dans la sélection des fonds sont la taille de l'actif sous gestion, l'expérience de l'équipe de gestion, la permanence du style de gestion, la clarté des responsabilités, la stabilité de l'équipe de gestion, la transparence de la gestion et l'alignement des intérêts avec l'investisseur. Des entretiens sont régulièrement organisés avec les gérants des fonds détenus en portefeuille. Ils sont complétés par des contacts téléphoniques fréquents. Une analyse quantitative des performances (analyse du comportement d'un fonds par rapport aux anticipations compte tenu de son profil, comparaison par rapport aux indices de référence et par rapport à des groupes de fonds similaires constitués en interne) permet de contrôler les résultats et de déclencher une alerte en cas de dérive.

Des outils permettent de fournir des rapports de gestion et des rapports d'activité à CCR Re.

Un tableau mensuel d'allocation d'actifs recense les expositions des portefeuilles sous gestion selon une typologie détaillée des actifs. Des calculs de performance, hebdomadaires ou mensuels selon les cas, permettent d'apprécier les résultats de la gestion sur différentes durées de placement et pour différents périmètres d'actifs selon le degré de détail recherché dans l'analyse. Des rapports sont réalisés sur les principaux risques financiers (risque de taux d'intérêt, risque de change, risques de crédit, risque immobilier). Un modèle de simulation permettant de générer des chocs financiers sur les portefeuilles aide à calibrer

les budgets de risque. Enfin, des analyses ponctuelles ciblées sur un actif particulier (émetteur obligataire, fonds d'investissement, taux de change notamment) permettent d'apprécier l'évolution du risque et les anticipations de rentabilité. Des comités d'investissements permettent de communiquer sur l'évolution de la gestion des portefeuilles d'actifs financiers et immobiliers, sur l'état des risques, sur les résultats obtenus et sur les grandes orientations économiques et financières. Des points ad hoc peuvent être effectués, à la demande de CCR Re, sur tous les aspects concernant la gestion financière des actifs.

À ce processus d'investissement s'ajoute une prestation au regard de la réglementation Énergie/Climat qui consiste à établir le rapport ESG/Climat.

Externalisation de la gestion des systèmes d'information

Les systèmes d'information de CCR Re sont externalisés auprès de la Direction des Systèmes d'Information de CCR.

Présentation de la Direction des Systèmes d'Information de CCR et de ses missions au service de CCR Re

La Direction des Systèmes d'Information (« DSI ») de CCR a pour mission, dans le cadre des budgets et moyens qui lui sont alloués, de :

- mettre à disposition de tous les utilisateurs du système d'information du groupe CCR, qu'ils soient collaborateurs de l'entreprise ou usager externe, les moyens informatiques et de communication (matériels, logiciels et services associés) nécessaires pour exercer quotidiennement leur métier dans de bonnes conditions de disponibilité, fiabilité et sécurité;
- entretenir le capital immatériel constitué du patrimoine applicatif et de sa connaissance par l'entreprise et/ou ses partenaires pour en assurer la pérennité;
- accompagner l'évolution de l'entreprise et des métiers en faisant évoluer les systèmes d'information existants ou en en construisant de nouveaux, en parfaite cohérence avec les objectifs stratégiques de l'entreprise et les besoins de ses métiers tels que définis dans les plans qui s'y rapportent;
- promouvoir auprès de la Direction générale et des Métiers les technologies de l'information et de la communication susceptibles d'apporter au groupe CCR des innovations et avantages compétitifs.

La DSI est organisée suivant quatre pôles :

- Un pôle PMO dédié au suivi du portefeuille projets de la DSI, des processus, et du budget.
- Un pôle études dédié à la gestion des applications de l'entreprise avec un service dédié au SI Réassurance, un

service dédié à la réassurance publique, et un service pour le SI des fonctions support.

- Un pôle Digital Factory en charge de la gestion du cycle de vie des données et du développement d'applications basée sur l'IA avec l'exploration des usages innovants à destination de nos métiers.
- Un pôle Production en charge de la gestion des infrastructures, de la sécurité et du support aux utilisateurs.

Les services fournis par la DSI à CCR Re

Mise à disposition de l'ensemble des moyens humains et techniques couvrant l'ensemble des composants du système d'information de CCR Re :

- gestion des infrastructures serveurs et du parc informatique (matériels, logiciels) mis à disposition de CCR Re;
- gestion des infrastructures réseaux et télécoms mis à disposition de CCR Re;
- gestion des logiciels et progiciels en production mis à disposition de CCR Re;
- étude, implémentation et mise en production des solutions informatiques (ERP, sites extranet, outils décisionnels...);
- maintenance corrective et évolutive sur les applications déployées;
- assistance à maîtrise d'ouvrage;
- définition de la politique de sécurité informatique, mise en œuvre et surveillance des risques;
- sauvegarde et archivage des données de CCR Re;
- élaboration et maintien d'un Plan de Secours Informatique;
- gestion des achats informatiques (matériel, logiciel et prestation intellectuelle);
- support aux utilisateurs de CCR Re.

Externalisation des activités financières

La Direction Financière de CCR effectue pour le compte de CCR Re des prestations de services liées aux activités financières.

Les prestations réalisées par CCR sont :

Comptabilité d'Inventaire et Analyses

- Production des comptes sociaux de la Société;
- Réalisation des opérations comptables d'inventaires (trimestriel et annuel) et des états;
- Entretien des relations avec les commissaires aux comptes;
- Établissement des déclarations fiscales et sociales de la Société;
- Établissement des refacturations.

Élaboration du plan d'entreprise de CCR Re

- Élaboration du plan d'entreprise en conformité avec les orientations stratégiques;
- Détermination de la rentabilité et des indicateurs de pilotage;
- Identification des postes de coûts pouvant être réduits.

Contrôle de gestion

- Suivi et analyse des indicateurs de pilotage de l'activité;
- Définition des clés de répartition des frais généraux et suivi analytique de ces frais.

Communication financière

- Rédaction des communications financières.

Reportings réglementaires

- Coordination de la remise des rapports trimestriels réglementaires au sens de la réglementation S2;
- Coordination de la production et la transmission des reportings à l'ACPR, à la Banque Centrale Européenne, à la Banque de France et à toutes autres autorités de contrôles chargées de collecter des données financières.

Gestion comptable et administrative des actifs financiers de CCR Re

- Traitement de la gestion comptable, fiscale et administrative des portefeuilles financiers;
- Réalisation du back-office de l'ensemble des opérations menées par la direction des investissements; à ce titre, CCR transmet et comptabilise les ordres de règlement-livraison;
- Gestion des stocks de titres;
- Vérification de la couverture des engagements techniques;
- Établissement du reporting réglementaire relatifs aux actifs financiers.

Gestion de la trésorerie

- Gestion des différents moyens de paiement;
- Traitement comptable des opérations de trésorerie;
- Gestion et contrôle des soldes de trésorerie dans le respect des engagements (échéance et maintien d'un solde de trésorerie);
- Traitement des opérations de décaissement et d'encaissement sur les comptes bancaires libellés en euros et en devises; et réalisation des rapprochements bancaires;
- Gestion des excédents d'espèces et placements dans des fonds monétaires à court terme;
- Établissement d'un reporting quotidien des mouvements bancaires et des mouvements sur les fonds monétaires à court terme et les états réglementaires.

Gestion de la comptabilité des filiales immobilières

- Comptabilisation des factures de frais généraux, des immobilisations (y compris leurs amortissements) et des opérations courantes liées au fonctionnement et aux investissements des filiales immobilières;
- Réalisation des travaux d'inventaire et des déclarations fiscales et sociales des filiales immobilières;

Fiscalité

- Traitement de la régularisation comptable du prorata de TVA, des liasses fiscales, des dossiers de crédit d'impôt;
- Calcul des impôts et taxes;
- Gestion des contrôles fiscaux.

Externalisation de l'activité de vérification de la conformité S2

Depuis septembre 2019, l'activité de vérification de la conformité définie par la directive Solvabilité 2 est sous-traitée à CCR.

Objectif: garantir le niveau de maîtrise des risques de non-conformité réglementaire liés à la directive Solvabilité 2.

Thématiques concernées:

- les normes relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) applicables aux activités de réassurance;
- les sanctions financières et économiques internationales (mesures restrictives);
- les normes relatives aux conditions d'accès et d'exercice de l'activité de réassurance par CCR et les entités du Groupe;
- les normes relatives au système de gouvernance des entreprises de réassurance, telles qu'issues du Chapitre IV du titre V du livre III du Code des assurances, et notamment les obligations en matière de sous-traitance des fonctions opérationnelles ou activités importantes ou critiques;
- les normes relatives à la protection des données à caractère personnel et à la confidentialité des données de santé.

Missions confiées:

- identifier les obligations applicables à CCR et de mesurer les impacts liés au respect de ces obligations;
- informer les entités des évolutions législatives, réglementaires et administratives, et des impacts de celles-ci sur leurs activités;

- identifier et évaluer les risques de non-conformité auxquels est soumise CCR et d'en suivre les évolutions, en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques de non-conformité;
- élaborer le plan de conformité et le rapport sur la conformité;
- définir et suivre la mise en œuvre des actions de mise en conformité;
- communiquer de façon pertinente et diligente les résultats des travaux réalisés;
- conseiller la Direction générale et le conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de la réassurance et à leur exercice.

Externalisation de l'activité liée à la fonction actuarielle

Depuis septembre 2019, l'activité de la fonction actuarielle définie par la directive Solvabilité 2 est sous-traitée à CCR.

Objectifs: coordonner, définir les méthodologies, vérifier leur bonne application et les résultats et recommander chaque fois que nécessaire la mise en œuvre d'améliorations dans les domaines définis dans la directive Solvabilité 2.

Dans les domaines suivants :

- le provisionnement,
- la souscription,
- la rétrocession.

Missions confiées :

- coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles, de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions, de superviser ce calcul dans les cas mentionnés à l'article R.351-13 du Code des assurances,

- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques,
- fournir un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité,
- informer le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles.

Externalisation de l'activité d'audit interne

L'activité de la fonction audit interne définie par la directive Solvabilité 2 est sous-traitée à CCR.

Objectif: réaliser les missions d'audit interne de CCR Re afin de fournir à l'organisme une appréciation objective quant à l'efficacité et l'efficience de son dispositif de management des risques, de son contrôle interne et de sa gouvernance.

Missions confiées :

- établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'entreprise d'assurance ou de réassurance;
- adopter une approche fondée sur les risques, lorsqu'elle fixe ses priorités;
- communiquer le plan d'audit pluriannuel au conseil d'administration;
- émettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits conformément au plan d'audit et soumettre au moins une fois par an au conseil d'administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations;
- s'assurer du respect des décisions prises par le conseil d'administration.

2 FONCTIONS CLÉS

La directive Solvabilité 2 pose pour principe que toute entreprise doit disposer de quatre fonctions clés qui sont : la gestion des risques, la vérification de la conformité, l'audit interne et la fonction actuarielle encadrées respectivement par les articles 44, 46, 47, 48 de la directive Solvabilité 2.

Elle définit le principe de « fonction » dans son article 13 alinéa 29 : « dans un système de gouvernance : une capacité interne d'accomplir des tâches concrètes ; un système de gouvernance comprend la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle. »

CCR Re s'est organisée pour accomplir l'ensemble des tâches visées. Dès 2008, elle a effectivement nommé un Directeur ERM pour prendre en charge les missions de pilotage de la gestion globale des risques. Ainsi, aujourd'hui sont identifiés, pour chaque mission, un responsable de chaque fonction clé.

En 2022, ces responsables des fonctions clés sont :

Fonction gestion des risques :	M ^{me} Isabelle GRUBIC
Fonction vérification de la conformité :	M. Vincent GROS
Fonction audit interne :	M ^{me} Sonia ANGEL
Fonction actuarielle :	M. Nicolas FRESLON

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

2.1 Structure de gouvernance des fonctions clés

Les fonctions clés de CCR Re reportent directement au Président-Directeur Général de CCR Re et échangent avec lui autant que de besoin. Elles ont également accès au conseil d'administration de CCR Re chaque fois que nécessaire.

La comitologie actuelle permet tout échange requis avec le comité d'audit des comptes et des risques et le conseil d'administration.

Chaque responsable d'une fonction clé a accepté de porter cette fonction pour CCR, CCR Re et pour le Groupe.

2.2 Fonction gestion des risques

Au sein de la Direction Actuariat et Risques, la Responsable de la fonction s'assure entre autres que :

- les risques sont identifiés, mesurés, et surveillés ;
- des procédures de gestion des risques sont en place ;
- des reportings existent de façon homogène et exhaustive sur le périmètre et principalement pour les risques importants.

La fonction s'appuie sur les travaux menés par l'actuariat et notamment les travaux :

- de gestion actif-passif ;
- de développement du modèle de capital économique ;
- de suivi des expositions Cat ;
- d'analyse du programme de rétrocession.

Il est à noter que le CORI (comité défini au paragraphe 3.3) est animé par le Directeur Actuariat et Risques en collaboration avec la Responsable de la fonction Gestion des Risques.

Responsable de la fonction

En 2022, la Responsabilité de la fonction clé Gestion des Risques est portée par la Responsable du Département Gestion des Risques et Contrôle Interne.

La fonction de gestion des risques est ainsi au cœur du groupe CCR. Elle s'appuie sur un réseau de correspondants, 23 Responsables du Contrôle Permanent (RCP) au sein de chaque département. Au 31 décembre 2022, ils sont 8 pour CCR Re.

2.3 Fonction vérification de la conformité

Le Responsable de la fonction, directement rattaché au Président-Directeur Général de CCR Re, est garant de la conformité de l'entreprise. Cette vérification s'opère sur la base des risques de non-conformité identifiés dans la cartographie des risques de CCR Re.

Les contrôles de la fonction vérification de conformité sont revus annuellement par le contrôle interne pour apprécier la maîtrise des risques de non-conformité et garantir l'amélioration continue de cette couverture.

Responsable de la fonction

La fonction vérification de la conformité est assumée par le Secrétaire Général de CCR depuis le 13 septembre 2019.

2.4 Fonction audit interne

La Responsable de la fonction Audit Interne est rattachée directement au Président-Directeur Général de CCR Re.

Elle exerce cette fonction de manière objective et indépendante de toute autre activité de l'entité.

L'audit interne a pour mission de fournir à l'organisme une appréciation objective quant à l'efficacité et l'efficience de son dispositif de management des risques, de son contrôle interne et de sa gouvernance.

Responsable de la fonction

La fonction audit interne est portée par la Responsable du Département Audit Interne de CCR.

2.5 Fonction actuarielle

Le Responsable de la fonction Actuarielle reporte directement au Président-Directeur Général de CCR Re pour exercer cette mission. L'objet de la mission est d'émettre un avis sur :

- le portefeuille souscrit par CCR Re
- la rétrocession
- le provisionnement.

2

3 COMITOLOGIE

3.1 Le comité exécutif (Comex) groupe CCR

Le comité exécutif Groupe (Comex) a la charge de la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et prend les décisions opérationnelles et organisationnelles nécessaires à cet effet. Il s'assure notamment de la bonne transmission des objectifs et règles stratégiques au management opérationnel.

3.2 Le comité opérationnel CCR Re

Le comité est chargé de mettre en œuvre la stratégie de CCR Re et de prendre les décisions opérationnelles et organisationnelles de cette entité.

3.3 Le comité des risques (CORI) du groupe CCR

Ce comité est commun à CCR et CCR Re. Sa mission est d'assurer le pilotage des risques. Elle se décline sous 3 thématiques principales que sont la gouvernance S2, le dispositif de gestion des risques et la conformité et procédures.

Les objectifs sont :

- d'identifier les événements potentiels pouvant affecter l'organisation,
- de définir le dispositif de maîtrise des risques, de manière à :
 - limiter les risques résiduels au cadre de l'appétence aux risques ;
 - fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

Le CORI s'appuie sur les travaux menés par les trois comités opérationnels suivants, pour le suivi des risques CAT, Cyber et RGPD. Il s'appuie également pour les risques ESG sur le comité du même nom décrit au paragraphe 3.8.

Le comité CAT

Ce comité est chargé de la définition de la méthodologie permettant l'appréciation du risque CAT de CCR Re. Le CORI lui a délégué le suivi des cumuls CAT.

Le comité sécurité

Le comité sécurité est en charge du suivi de la mise en œuvre de la sécurité des systèmes d'informations conformément au plan de charge validé en CORI.

Ses principales missions sont de :

- faciliter la mise en œuvre de la stratégie sécurité par le suivi de la mise en place des mesures de sécurité figurant au plan de charge validé en CORI ;
- proposer la politique de sécurité des systèmes d'information qui est ensuite validée par la Direction générale ;
- suivre les alertes majeures de sécurité et préconiser le cas échéant des mesures complémentaires à mettre en œuvre ;
- suivre la veille menée par le Responsable Sécurité et la RSSI sur les nouvelles technologies de sécurité afin de performer continuellement les mesures de sécurité de l'entreprise.

Le COMIL

Le comité informatique et libertés (COMIL) est chargé du pilotage du dispositif du risque de non-respect du RGPD.

Il a pour mission :

- d'effectuer le bilan du dispositif RGPD du groupe CCR et de dresser, au vu de ce bilan, un état des mesures à prendre en vue du maintien en conditions opérationnelles de ce dispositif ;
- d'examiner les problématiques RGPD portant sur tout ou partie des traitements mis en œuvre par les entités du groupe CCR ;
- de décider des actions à mener au regard des évolutions en matière de réglementation nationale ou européenne sur les données personnelles et de la doctrine de la CNIL notamment.

3.4 Le comité des investissements groupe CCR

Ce comité a vocation à assurer le suivi de la politique d'investissement, validée en comité ALM, de l'ensemble du groupe CCR.

Sa mission consiste à garantir le pilotage des investissements et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

Ce comité est assisté des comités opérationnels suivants dans la gestion des risques d'investissement.

Le comité ALM

Ce comité a vocation à définir la politique de gestion des risques actif-passif et à valider l'allocation stratégique cible annuelle et la politique de couverture financière dans le respect du cadre de risque financier validé par le conseil.

Le comité ALM s'appuie sur les études et résultats des analyses ALM transmis par la Direction Actuariat et Risques et portant sur CCR. Ces analyses peuvent être récurrentes (tableaux de bord, études régulières) ou ponctuelles (études à la demande).

Le comité tactique

Ce comité opérationnel a vocation à mettre en œuvre l'allocation d'actif tactique qui vise à tendre vers l'allocation cible décidée en comité ALM.

Le comité des placements

Ce comité opérationnel a vocation à suivre et valider le risque financier des placements : risque crédit pour le portefeuille obligataire en direct, risque de concentration ratios d'emprise, positions agrégées sur titres vifs (transparisation), risque crédit des titres vifs (portés par les OPC) les moins bien notés post transparisation, risque de contrepartie, risque de taux...

3.5 Le comité de souscription CCR Re

Ce comité se réunit en période de renouvellement pour décider de la souscription éventuelle d'une affaire nécessitant une décision de niveau 3 ou 4 tel que mentionné dans le guide de souscription.

3.6 Le comité sinistres CCR Re

Le comité est chargé de faciliter les échanges d'informations entre le Département Sinistres et Services et les Départements de Souscription et de disposer d'une vision globale sur le portefeuille sinistre. Les réunions se font par département et permettent :

- dresser un point technique sur les sinistres majeurs dudit département ;

- échanger sur les problématiques techniques ou commerciales rencontrées sur les sinistres ou dans la comptabilité technique;
- identifier les besoins d'adaptation de la procédure de gestion;
- identifier les opportunités de commutation;
- définir la liste des cédantes ou contrats sous surveillance.

3.7 Le comité de provisionnement CCR Re

Le comité est chargé d'approfondir les analyses liées à l'inventaire et d'affiner les prévisions d'ultimes.

3.8 Le comité ESG – Groupe CCR

Ce comité est en charge de la définition de la stratégie en matière de risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Il se réunit deux fois par an pour échanger sur la thématique ESG et pour s'assurer de la mise en œuvre de cette stratégie.

Ce comité est assisté par le comité ISR dont le descriptif suit.

Le comité ISR

Ce comité a vocation à construire la politique d'investissement responsable, rédiger les rapports réglementaires ESG, définir les enveloppes d'investissements ESG et établir un dialogue d'engagement avec les sociétés de gestion.

Ses missions sont :

- construction de la politique d'investissement responsable;
- conception et élaboration des rapports réglementaires ESG;
- proposition des enveloppes d'investissements par stratégie et classe d'actifs (Green Bonds, Fonds climat, Fonds d'impact, Infrastructures vertueuses...);
- revue des résultats d'analyses de risques et de scores du portefeuille pour le pilotage de la trajectoire de transition des portefeuilles;
- analyse des résultats des questionnaires ESG/climat envoyés aux sociétés de gestion;
- dialogue d'engagement avec les sociétés de gestion
- remontée d'informations issues des réunions de place/forum ESG;
- veille réglementaire ESG.

2

4 POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

CCR Re a formalisé en 2017 une politique de rémunération couvrant l'ensemble des salariés, les dirigeants et les administrateurs. Cette politique a été mise à jour en 2020.

4.1 Politique de rémunération

En cohérence avec la stratégie globale de CCR Re, les objectifs de cette politique visent à :

- valoriser l'expertise de ses collaborateurs, les fidéliser et les motiver,
- attirer les talents,
- ne pas favoriser une prise de risque excessive et à s'assurer que celle-ci reste en cohérence avec l'appétence au risque de CCR Re.

La stratégie de la politique des rémunérations s'appuie sur trois piliers :

- un salaire fixe qui représente la part la plus importante de l'ensemble de la rémunération de chacun des collaborateurs.
- une part variable appelée bonus liée à la performance individuelle de chacun des collaborateurs. Les objectifs

fixés par les managers doivent être mesurables et atteignables afin d'apprécier la performance individuelle et ne pas encourager la prise de risque.

- une part variable collective (participation, intéressement et abondement de l'employeur) liée à la performance collective.

4.2 Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

Concernant la rémunération du Président-Directeur Général

Le conseil d'administration de CCR, sur proposition de son comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, fixe la rémunération globale annuelle fixe de Bertrand LABILLOY en ses qualités de Directeur Général de CCR et de Président-Directeur Général de CCR Re, ainsi

que la répartition de celle-ci entre ces deux fonctions et le pourcentage de la part variable de la rémunération pour ces deux fonctions.

La rémunération du Président-Directeur Général de CCR Re comporte une part fixe et une part variable.

Cette rémunération est fixée par le conseil d'administration de CCR Re. La part variable repose sur des critères fixés annuellement par le conseil et la réalisation de ces critères au titre de l'exercice écoulé est décidée par le conseil.

Concernant la rémunération du Directeur Général Délégué

Le Directeur Général Délégué ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social.

Concernant la rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est constituée de jetons de présence. L'assemblée générale des actionnaires fixe le montant annuel global de ces jetons de présence, conformément au Code de commerce.

Les modalités de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs sont fixées par le conseil d'administration.

5 TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES

Aucune transaction importante n'a été conclue durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

6 COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

La politique en matière de compétence et d'honorabilité, appliquée en 2020, a été adoptée par le conseil d'administration de CCR Re le 18 octobre 2017. Elle a été reconduite en décembre 2020.

Elle a pour objectif de formaliser les mesures à suivre en matière de compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, des responsables de fonctions clés et des membres du conseil d'administration.

La compétence et l'honorabilité ont été évaluées selon les principes établis par cette politique.

7 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)

Le dispositif de gestion des risques de CCR Re repose sur le référentiel COSO II.

Il s'articule autour de la mise en place :

- d'une Direction Actuariat et Risques au cœur de l'entreprise ;
- d'un cadre d'appétence au risque ;
- de limites de risques liées à l'appétence au risque ;
- d'un dispositif opérationnel de gestion et de maîtrise des risques.

7.1 Organisation de la gestion des risques

Le management des risques au sein de CCR Re est l'affaire de tous.

CCR Re met la Direction Actuariat et Risques et la fonction clé de gestion des risques au cœur de la gestion des risques de l'entreprise. Le conseil d'administration, le management ainsi que l'ensemble des collaborateurs sont pleinement intégrés dans le processus.

Ci-dessous les différents intervenants et leur rôle sous l'angle de la gestion des risques :

2

Conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif de management des risques, et s'appuie, pour ces travaux, sur le suivi exercé par comité d'audit, des comptes et des risques.

Il doit, d'une manière générale, veiller à l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, garantir celui-ci devant les autorités.

Il est en lien étroit avec la fonction clé gestion des risques.

Direction générale

La Direction générale est propriétaire des risques et en assume la responsabilité générale.

Elle :

- définit la politique de contrôle interne et de gestion des risques ;
- suit la réalisation des plans d'actions via divers reportings présentés en CORI ;
- communique les résultats du dispositif global de gestion des risques au conseil d'administration.

Naturellement, la Direction Actuariat et Risques et les fonctions clés assistent la Direction générale afin de lui donner toute la visibilité qui ressort de l'exploitation du système de gestion des risques.

Le comité des risques (CORI)

Se référer au paragraphe 3.3

La Direction Actuariat et Risques

Rattachée à la Direction générale, la Direction Actuariat et Risques est en charge de la coordination globale, des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Elle définit le cadre méthodologique de gestion des risques, s'assure de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, mène des études actuarielles, identifie les risques clés et pilote les travaux dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation. Elle s'assure du niveau de la maîtrise des risques de l'entreprise.

Elle assiste également le management dans ses prises de décisions stratégiques.

Les actuaires de la Direction Actuariat et Risques assistent la fonction clé de gestion des risques en participant notamment aux travaux de gestion actif-passif, de développement du modèle d'entreprise de capital économique, de provisionnement, de suivi des expositions CAT, de veille des risques émergents et d'analyse du programme de rétrocession. Ils sont aussi chargés de coordonner la construction du budget d'appétence au risque.

La fonction clé gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques (« la fonction ») est placée sous l'autorité de la Direction générale.

« La fonction » assiste le conseil d'administration, son comité et la Direction générale à mettre en œuvre le système de gestion des risques de manière efficace. Elle assure le suivi du système de gestion des risques et du profil de risque général de CCR Re, CCR et du groupe CCR. Elle rend compte des expositions au risque de manière détaillée et conseille le conseil d'administration, son comité et la Direction générale sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions stratégiques telles que la stratégie de l'entreprise, les opérations de fusion-acquisition et les projets et investissements de grande ampleur.

« La fonction » assiste la Direction Actuariat et Risques dans la définition du cadre méthodologique de gestion des risques. Elle est en charge de l'identification, la mesure et le suivi des évaluations de risques en collaboration avec les directions opérationnelles.

Également Responsable du Département Gestion des Risques et Contrôle Interne (GRCI), elle assume la responsabilité de support en matière de management des risques et définit le cadre méthodologique de cartographie et de suivi des risques, de manière exhaustive, alerte le cas échéant, et s'assure de la disponibilité des capitaux face aux risques qui sont pris.

En cas de détection d'élément critique, pouvant par exemple remettre en cause le profil de risque de CCR Re, « la fonction » peut informer de manière directe et indépendante la Direction générale et/ou le comité d'audit, des comptes et des risques.

La fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité est garante du niveau de maîtrise des risques de non-conformité de CCR Re¹.

L'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à CCR Re une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il donne une assurance en évaluant et en rendant compte de l'efficacité des processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle interne conçus pour aider l'organisation à atteindre ses objectifs stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité. À partir de ces constats, l'audit interne recommande des évolutions pour améliorer ces processus et suit leur mise en œuvre.

De ce fait, l'audit interne est un acteur clé du dispositif de contrôle interne dans le sens où il apprécie son efficacité et son efficacité.

Il est chargé de proposer le programme pluriannuel d'audit et de mener les missions d'audit².

Les Responsables du Contrôle Permanent

Les Responsables du Contrôle Permanent (RCP) relayent le département GRCI au sein de chaque entité de CCR Re.

Cette organisation autour des RCP doit permettre une organisation au cœur de l'opérationnel et ainsi donner une dimension optimisée à la maîtrise du risque opérationnel.

Leurs principales missions :

- Ils représentent l'entité en matière de contrôle interne et de gestion du risque ;
- Ils sont les garants de la documentation des processus et des contrôles ;
- Ils informent régulièrement le Département GRCI des modifications de processus ou de contrôles et des nouveaux risques dérivant des opérations de l'entité ;
- Ils participent à l'amélioration des contrôles ;
- Ils assurent le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions ;
- Ils assurent le suivi des incidents ;
- Ils assistent le manager dans l'amélioration des processus et des contrôles ;
- Ils traitent les contrôles de niveau 2 pour les risques opérationnels moyens et faibles et communiquent leurs résultats au contrôle interne.

Les managers d'entités

Les managers d'entité sont responsables de la maîtrise des risques de leur entité.

Ils participent à la vitalité du système de gestion des risques et définissent la 1^{re} ligne de défense de l'entreprise. Ils veillent à la mise en œuvre des contrôles définis.

¹ Pour plus de précision sur ses missions, se référer à la politique de vérification de la conformité.

² Pour plus de précision se référer à la politique audit Interne.

Ils sont chargés de mettre en place les règles, les procédures, l'organisation, le système d'information nécessaires pour gérer les risques au sein de leur périmètre de responsabilités dans les limites de la tolérance au risque qui leur est fixée, notamment à travers les politiques, guides et autres documents internes encadrant leur activité.

Le chargé de contrôle

Il s'agit des opérationnels qui effectuent les contrôles de 1^{er} niveau. Ils sont désignés par le manager.

À chaque campagne d'évaluation des contrôles, ils sont chargés de l'auto-évaluation des contrôles dont ils ont la responsabilité d'exécution.

L'auto-évaluation permet de rendre compte de l'atteinte des objectifs des contrôles, d'identifier les axes d'amélioration du dispositif de contrôle interne et d'encourager l'opérationnel à élaborer des mesures de perfectionnement.

Les collaborateurs

Ils réalisent au quotidien des opérations qui engendrent potentiellement des risques. Leur expertise métier leur permet de maîtriser les risques encourus et leur octroie un rôle central dans le dispositif global.

Ils ont la charge de :

- produire et communiquer toutes les informations relatives au dispositif de contrôle interne en temps réel (processus, risques, contrôles, incidents, plans d'actions) ;
- participer à la réalisation des contrôles et à leur formalisation ;
- contribuer à la rédaction des procédures de contrôle.

Ce sont les principaux contributeurs à l'identification des dysfonctionnements opérationnels et, à ce titre, ils contribuent à l'amélioration continue des processus opérationnels.

Les collaborateurs sont chargés de respecter un ensemble de règles et procédures encadrant l'activité et de mener leurs travaux avec professionnalisme.

7.2 Présentation du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques repose sur :

- la définition de l'appétence aux risques ;
- sa déclinaison en limites de risques, aux différents niveaux de CCR Re ;
- une identification de l'ensemble des risques auxquels CCR Re est exposée ;
- l'évaluation, le suivi et l'information de chacun des risques.

L'appétence aux risques

L'appétence aux risques est le niveau de risque agrégé que CCR Re accepte de prendre afin de poursuivre son activité et d'atteindre ses objectifs stratégiques : c'est une limite globale.

La mission de CCR Re est de construire un portefeuille rentable à risque maîtrisé.

En lien avec l'inversion du cycle de production propre aux entreprises d'assurance et réassurance, CCR Re est également un gestionnaire d'actif et alloue un budget de risque afin de gérer ce portefeuille d'actif de manière prudente mais avisée.

Le conseil d'administration a ainsi affirmé pour 2022 une appétence aux risques qui permet d'allouer le capital nécessaire pour mener à bien sa mission tout en maintenant un ratio de couverture de son SCR supérieur à 150 % sur l'année même si les 2 scénarios de chocs suivants se produisaient :

- survenance d'un événement catastrophique ;
- survenance d'une crise financière.

Le référentiel des risques de CCR Re

Le référentiel couvre l'ensemble des risques pouvant impacter l'entreprise. Il inclut les catégories de risques mentionnées par la directive Solvabilité 2 et a été adapté au profil de risque de CCR Re. Ce référentiel fait l'objet d'une revue annuelle dans le cadre des risques majeurs en CORI et d'une revue tous les 3 ans pour l'exhaustivité des risques de la cartographie.

Le référentiel possède 3 niveaux de granularité et reprend l'architecture du cadre d'appétence aux risques.

- le premier niveau de catégorie de risque est une structure macro des grandes familles de risques relatives à l'activité de CCR Re,
- le second niveau apporte un niveau de détails supplémentaire à ces grandes catégories, ce qui permet de mettre en œuvre des suivis plus précis sur certaines catégories,
- le troisième niveau quant à lui décline, lorsque cela est pertinent, les risques de niveau deux pour une analyse plus fine de certaines familles de risque telles que le risque humain qui regroupe notamment le risque d'erreurs, le risque de fraude interne ou encore le risque de non-respect des procédures.

Le référentiel de CCR Re se décline suivant 5 grandes catégories dites de niveau 1:



Elles sont définies ci-dessous.

Risques stratégiques

Il s'agit des risques relatifs au management de l'entreprise, au pilotage, à la réputation et des risques émergents. On y trouve les risques liés aux pertes causées par des stratégies infructueuses ou des objectifs manqués.

Les risques stratégiques peuvent notamment être induits par:

- des facteurs externes: un environnement économique défavorable, une concurrence accrue sur un produit ou des activités similaires, l'apparition ou évolution des lois ou règlements impactant directement ou indirectement l'entreprise
- une stratégie inadaptée ou une politique de mise en place de cette stratégie inadéquate: mauvaise définition des marchés cibles, communication inadaptée, mauvaise mise en œuvre de la stratégie, pilotage inadapté des activités et filiales, risque budgétaire
- une organisation en place insuffisamment alignée avec les objectifs stratégiques: comitologie/gouvernance insuffisante ou insuffisamment formalisée, politiques et procédures inadaptées et/ou non formalisées, risque d'homme clé
- un scénario de risque majeur tel que la dégradation de la notation
- un défaut d'anticipation sur les risques systémiques et exogènes: risques politiques, économiques, sociaux, technologiques, climatiques et émergents, qui peuvent

également entraver l'atteinte des objectifs du Groupe et donc la réussite de la stratégie

Risques financiers - Risques de marché

Il s'agit des risques de perte liés à une évolution défavorable des marchés financiers, de la gestion de bilan ou de la gestion financière. Cela se concrétise par une perte ou un changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers du fait des variations des valeurs de marché ou de l'environnement macroéconomique.

Les risques de marché peuvent être influencés par plusieurs facteurs exhaustifs, comme les facteurs politiques, macroéconomiques, monétaires, sociétaux, ainsi que par les tendances environnementales. Ces tendances environnementales incluent les risques liés à la durabilité, y compris ceux issus des conséquences du changement climatique et qui peuvent affecter chacun des risques de marché listés ci-dessus. En particulier, les risques climatiques correspondent au risque que la valeur des actifs soit négativement impactée par les risques physiques, les risques liés à la transition vers une économie « bas-carbone » et le potentiel des risques à affecter la réputation de l'entreprise, notamment par ses choix d'investissement.

Risques financiers - Risques de crédit

Il s'agit des risques de perte, ou de changement défavorable de la situation financière ou prudentielle, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit (probabilité de défaut, perte en cas de défaut, spread écart de crédit et/ou notation), d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auquel les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées.

Principaux risques financiers auxquels CCR Re est exposée

CCR Re gère son portefeuille d'actif de manière prudente, en privilégiant une allocation fortement orientée vers les actifs de taux, avec une sensibilité relativement faible au risque de taux d'intérêt, une exposition au risque de crédit d'ampleur limitée par la sélection d'instruments bénéficiant d'une notation AAA et AA. Par ailleurs, le risque de change bas résultant d'une volonté de neutraliser autant que possible les écarts actifs-passifs par devise. Pour autant, l'évolution des marchés financiers peut avoir des répercussions importantes sur les résultats de CCR Re et sur le montant d'actifs dont elle dispose à court terme :

- le maintien des taux d'intérêt à des niveaux très bas influe sur la capacité de CCR Re à générer une rentabilité adéquate ;
- la hausse des taux d'intérêt pourrait aussi s'avérer défavorable à CCR Re si elle intervenait alors que CCR Re a d'importants besoins de liquidités ;
- la volatilité du marché actions est également un facteur de risque important pour CCR Re. Une baisse significative du cours des actions diminuerait le résultat net de l'entreprise, qui serait contrainte de passer une provision pour dépréciation durable. Elle serait particulièrement défavorable si elle intervenait alors que CCR Re a d'importants besoins de liquidités ;
- la baisse durable du marché immobilier constitue un facteur de risque complémentaire ;
- enfin, CCR Re est exposée au risque de défaillance d'un partenaire bancaire.

Risques de souscription - CCR Re

Il s'agit des risques de perte significative ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison de la survenance d'événements par nature exceptionnels ou d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement, en lien avec la réassurance réalisée par CCR Re.

Sont principalement concernés :

- en Non-Vie : les risques au développement à long terme, comme la RC, les catastrophes naturelles, les risques liés au terrorisme, les risques systémiques ou encore les impacts à caractère cyclique ;
- en Vie : les risques pandémiques, de longévité, de déviation négative de la mortalité, ou de morbidité.

Principaux risques de souscription auxquels CCR Re est exposée

CCR Re réassure principalement des risques à bonne visibilité, avec une part élevée de garanties dommages aux biens ou de protections des personnes. Il en résulte une relative sécurité dans l'évaluation initiale des provisions techniques.

Ainsi l'activité de souscription en réassurance de marché expose CCR Re aux risques suivants : survenance de catastrophes naturelles dans le monde, attentat impactant le résultat de l'activité Vie, le risque de dérives des coûts des sinistres en RC et le risque de déviation de la sinistralité attritionnelle.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont inhérents à toute activité du Groupe. Leurs causes sont soit interne soit externe.

- Risques opérationnels internes : risques de perte résultant des processus, des procédures, d'actions du personnel ou des systèmes ou locaux inadéquats ou défaillants, et risques provenant du non-respect des lois et règlements ou des normes de bonne conduite définie par CCR ou la profession.
- Risques opérationnels externes : risques de perte liés à des événements extérieurs (cyber-attaques, fraude externe, prestations de service, sécurité...).

Les risques sont déclinés finement par entité ce qui permet de cibler les défauts éventuels de moyens de maîtrise.

Présentation de l'exposition de l'entreprise au risque opérationnel

Les principales expositions de la compagnie au risque opérationnel sont les suivantes :

- souscription d'une affaire en dehors de l'appétit au risque de la compagnie entraînant des pertes potentielles importantes pour CCR Re, notamment pour les motifs suivants :
 - erreur d'analyse d'une proposition,
 - non-respect des règles de souscription,

- signature d'un document contractuel différent des conditions négociées,
 - qualité des données cédantes,
- modélisation erronée des risques calculés;
- image non fidèle des comptes;
- erreur dans les prévisions de résultats entraînant une modification substantielle des provisions.

Le suivi de ces risques est réalisé au travers d'un processus qui a fait ses preuves :

- définition des règles au travers de guides de souscription, de tarification, de gestion,
- mise en place d'alertes appropriées pour le suivi des opérations,
- cartographie des contrôles,
- contrôle interne,
- audit interne.

Au cours de l'exercice 2022, CCR Re a poursuivi l'amélioration de son dispositif de maîtrise des risques notamment sur la sécurité et la qualité des données.

Risques de sécurité : au cours de l'année 2022, le groupe CCR a été victime d'une attaque cyber. La décision de reconstruire le système d'information ayant été prise, la sécurité du nouveau système a été une priorité. La sécurité des accès physiques aux locaux a également été renforcée.

Risque de qualité de la donnée : de nombreux contrôles qualité sont en place. Cependant, pour améliorer leur suivi et la traçabilité, CCR Re a mis en place début 2022, un projet de définition et mise en œuvre d'une gouvernance partagée de la donnée, pour optimiser la qualité de la donnée et la piste d'audit. Une politique de la gouvernance de la donnée a été définie en novembre 2022. Elle définit la gouvernance, les acteurs et le processus de suivi et contrôle de la donnée. Un catalogue de la donnée a été formalisé. La mise en œuvre est en cours.

Ces travaux vont également contribuer à l'amélioration des risques de sécurité de la donnée et du risque de non-respect du RGPD.

L'ORSA

Pour avoir une vision enrichie de son profil de risques, et afin de s'adapter au mieux à ses spécificités, CCR Re a choisi d'approfondir l'analyse et la maîtrise de certains risques couverts par la Formule Standard, à savoir les risques auxquels elle est particulièrement exposée et dont la maîtrise peut s'avérer délicate. Sont principalement concernés le risque CAT et les risques financiers.

CCR Re a également développé des approches pour analyser certains risques non couverts explicitement par la Formule Standard (voir infra).

En sus des préparatifs liés à la Formule Standard, et pour appréhender au mieux son profil de risques, CCR Re développe et pérennise des processus permettant de cartographier les risques auxquels elle fait face, de les analyser, de les mesurer - qualitativement ou quantitativement - et de les juguler: des solutions de mitigation sont adoptées dès que le risque apparaît conséquent. Ces processus sont enrichis et améliorés continuellement.

Politique interne ORSA

CCR Re dispose d'une politique ORSA interne, formalisée, faitière de la gestion des risques et dont les processus reposent sur le système décrit ci-dessus, fédérant et intégrant l'ensemble des processus stratégiques de pilotage.

Les 5 processus envisagés dans la politique ORSA sont :

- **Solvabilité Propre** y compris les risques non quantifiables ou hors Formule Standard;
- **Besoin Global de Solvabilité** (solvabilité prospective);
- **Définition du cadre quantitatif de surveillance** avec les zones de confort;
- **Surveillance continue** avec ses reportings de risques;
- Procédure de **L'ORSA exceptionnel**.

Elle a fait l'objet d'une mise à jour en 2022.

Rapport ORSA

Un rapport est établi a minima annuellement, lors de la production d'un ORSA récurrent ou exceptionnel, à l'attention tant des Dirigeants que de l'ACPR. Ce rapport est validé par le conseil d'administration avant transmission sous quinzaine à l'ACPR.

Le rapport est le produit d'une synthèse réalisée à partir de l'ensemble des livrables détaillés dans la politique.

8 DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE

8.1 Objectifs

Le groupe CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR Re vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières,
- la sécurité du système d'information (RSSI).

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

8.2 Démarche et organisation

2

La démarche du contrôle interne s'inscrit dans une volonté de CCR Re de maîtriser ses risques et de répondre à ses exigences réglementaires.

En effet, la directive européenne « Solvabilité 2 », spécifie que les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système doit comprendre au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité.

La démarche de contrôle interne et de gestion des risques de CCR Re pose principalement sur les composantes suivantes :

SENSIBILISER : tous les collaborateurs ont un rôle à jouer dans le dispositif et doivent pouvoir être force de proposition ;

STRUCTURER : bâtir une démarche de contrôle interne reposant sur des référentiels reconnus et appliqués par tous, et adapter les moyens aux objectifs visés ;

ACCOMPAGNER : préparer suivre et accompagner tous les acteurs du dispositif dans l'application des nouvelles méthodologies ;

COMMUNIQUER : en interne et en externe pour démontrer les progrès réalisés en matière de contrôle interne ;

DOCUMENTER : créer et mettre à disposition de tous, l'ensemble des éléments qui contribuent à la formalisation du dispositif de contrôle interne (manuels de normes et procédures, tableaux de bord, schémas de processus formalisés, descriptions des tests et analyses d'évaluation des contrôles, cartographie des risques...).

La démarche d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne contribue à optimiser les opérations et mieux maîtriser les activités.

8.3 Les chartes

Cinq chartes sont définies au sein de CCR Re :

La **charte du contrôle interne** a été revue en 2019, elle concerne le groupe CCR et est donc applicable chez CCR Re. Elle a pour objectifs de décrire le dispositif en place dans l'entreprise et de le partager avec l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

La **charte informatique** définit les conditions pour concilier l'objectif de sécurité informatique avec la garantie du respect des droits et libertés des salariés de l'entreprise. Aux termes de cette charte, CCR Re s'engage à respecter la transparence dans la définition et l'exécution de ses procédures de sécurité informatique, cependant que les salariés de l'entreprise s'engagent, dans leur utilisation des outils informatiques mis à leur disposition, à respecter la législation. Elle a fait l'objet d'une révision par le comité sécurité en septembre 2021, notamment pour compléter les règles de sécurité des SI sur le risque d'utilisation des adresses mail professionnelles dans un cadre personnel.

La **charte ISR (Investissement Socialement Responsable)**

Le groupe CCR s'est doté d'une charte d'Investissement qui repose principalement sur trois piliers, reflets de l'engagement du groupe pour le climat et les enjeux ESG

de la transition énergétique, écologique et sociétale :

- Pilier 1: prévention du risque de transition,
- Pilier 2: adaptation au risque physique résultant du changement climatique,
- Pilier 3: accompagnement de la transition sociétale.

Pour chacun de ces piliers, le groupe CCR a choisi de se doter d'une double approche. D'une part, renforcer la gestion des risques (risque de transition, risque physique et risques ESG), la mesure de leur impact financier sur le portefeuille et leur intégration dans sa politique d'investissement et, d'autre part, contribuer au financement d'émetteurs bien positionnés pour répondre aux enjeux identifiés.

Le groupe CCR a ainsi choisi un nombre déterminé d'Objectifs de Développement Durable (ou ODD) en lien avec chacun des trois piliers afin de positionner sa stratégie dans la transition énergétique, écologique et sociétale et d'orienter ses investissements vers l'atteinte progressive de ces objectifs.

La **charte éthique** rappelle les finalités et les valeurs de l'entreprise et définit les principes d'action auxquels chaque membre du personnel est invité à se référer dans l'exercice de ses tâches.

La **charte archives** formalise les règles d'archivage des documents éligibles à une conservation durable, précise les responsabilités et permet d'atteindre les objectifs de mise en conformité avec les réglementations légales et métier.

8.4 Indépendance et efficacité du contrôle interne

Le Département Audit Interne, le Département Gestion des Risques et Contrôle Interne de la Direction Actuariat et Risques et les commissaires aux comptes établissent des recommandations lorsqu'ils constatent une défaillance dans le dispositif de contrôle interne. Ces recommandations sont portées à la connaissance du comité d'audit, des comptes et des risques.

Un suivi des recommandations est réalisé, par le Département Audit Interne lorsqu'elles font suite à une mission d'audit et par le Département Gestion des Risques et Contrôle interne lorsqu'elles émanent de celui-ci ou du rapport des commissaires aux comptes. Ces derniers en rendent compte périodiquement à la Direction générale et au comité d'audit, des comptes et des risques.

L'implication de la Direction générale et de la structure hiérarchique concourt à assurer la mise en place de plans d'actions pour répondre à ces recommandations.

8.5 Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Le PCA vise à garantir la continuité des activités essentielles de CCR Re suite à un accident grave ou à un sinistre majeur auxquels est exposée CCR Re. Les risques considérés sont notamment les risques de destruction des locaux dans lesquels CCR Re est installée ou d'impossibilité d'accéder à ces locaux, les risques de destruction de certaines archives, les risques d'indisponibilité globale et prolongée des systèmes d'information (des activités de souscription, de comptabilité et de finance) ou des moyens de communication.

Le PCA inclut :

- les dispositifs de gestion de crise (structure de crise, procédures d'escalade, processus de décision, gestion du personnel, communication de crise, etc.);
- le plan de secours informatique;
- le plan de repli des utilisateurs (relogement, transport, téléphone, etc.);
- enfin le PCA intègre les plans de reprise des activités et de fonctionnement en mode dégradé.

Le PCA a ainsi défini trois priorités pour assurer la continuité des activités et réduire les effets inacceptables pour CCR Re de ces risques majeurs :

- garantir la continuité des contacts avec la clientèle et avec l'État actionnaire;
- protéger les documents sensibles;
- garantir la disponibilité des outils informatiques.

En 2022, CCR Re a subi une cyber attaque de type ransomware, le PCA/PRA cyber a été activé dès la survenance de l'incident avec fonctionnement en mode dégradé, rétablissement de la messagerie puis rétablissement des applications essentielles pour l'entreprise dans les semaines qui ont suivi selon leur criticité. Aucune perte de données n'a été déplorée, les services essentiels de l'entreprise vis-à-vis de ses clients, partenaires et employés ont pu être délivrés. Cette expérience a permis de démontrer les capacités de résilience de l'entreprise, et par la suite, dans les mesures prises suite à la reconstruction du SI de renforcer son dispositif de sécurité.

8.6 Procédures et règles CCR Re

CCR Re dispose en outre de procédures et règles internes lui permettant de mener efficacement son activité tout en maîtrisant ses risques. Il s'agit notamment de procédures et/ou règles relatives :

- à la conformité des activités de l'entreprise aux politiques et stratégies établies par les organes dirigeants et à la conformité des opérations de réassurance aux dispositions législatives et réglementaires ;
- à l'évaluation et au contrôle des placements ;
- à l'identification, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques auxquels CCR Re est exposé ;
- à la conformité en matière d'acceptations et de tarification du risque, de cession en réassurance, de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise dans ces domaines ;
- au suivi de la gestion des sinistres ;
- au suivi des filiales ;
- à la maîtrise des activités externalisées et des modes de commercialisation des produits de l'entreprise ;
- à l'élaboration et à la vérification de l'information financière et comptable.

9 SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance de CCR Re est intra-groupe. Elle est décrite au paragraphe 1.4.

10 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

2

10.1 Activités en matière de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2022, CCR Re a poursuivi le déploiement de son outil *e-processing comptable* qui automatise la saisie des comptes transmis par les courtiers. En 2022, le ratio d'utilisation s'élève à 29 %. Ainsi, le comptable alloue plus de temps à l'analyse et au contrôle des comptes plutôt qu'à la saisie. C'est un atout important dans la maîtrise du risque de qualité des données.

En 2022,

- **L'outil ARS** a permis au contrôle interne de garantir le respect des règles de souscription. Migré en 2021 sur la plateforme automatisée Dataiku, il a permis de scanner l'ensemble du portefeuille souscrit et de vérifier près de 90 % des règles de souscription. La garantie d'un portefeuille conforme à la stratégie est rendue plus fiable par la vérification de l'ensemble du portefeuille plutôt que d'un échantillon. Le traitement est rapide et n'impacte pas le calendrier des campagnes d'évaluation du contrôle interne.

- **Le POC** de recherche généralisée, *Search Engine*, a été utilisé pour des questionnements ponctuels. Il permet de rechercher dans une base documentaire tout document répondant à des critères de recherche (mots, phrases...). L'outil ne restitue pas uniquement les documents contenant ces mots ou phrases, il recherche tout document présentant un paragraphe dont le sens peut s'apparenter au critère de recherche. Il est très important pour une bonne connaissance du profil de souscription et la surveillance des évolutions de couverture/garanties en réassurance de marché international. Il sera très utile au contrôle interne pour des recherches atypiques, par exemple, pour rechercher les contrats portant sur une garantie particulière qui ne serait pas identifiée aisément à partir de l'outil contractuel.

Depuis 2020, la valeur ajoutée de ces solutions incite CCR Re à poursuivre l'exploitation des nouvelles technologies (Robotisation, Text mining, Intelligence artificielle). L'équipe digitale a été renforcée pour poursuivre la recherche en mode POC avec les équipes opérationnelles de nouveaux outils.

En 2022, CCR Re a également poursuivi le développement de son modèle de capital pour ses besoins internes d'appréciation de son niveau de risque. Ce modèle, lui permet notamment de mesurer la sensibilité d'une décision stratégique éventuelle sur son profil de risque telle qu'une hausse d'exposition sur un pays donné ou bien une évolution de son chiffre d'affaires sur une branche ou une zone géographique. Un soin tout particulier a été apporté afin de capter de mieux en mieux l'exposition catastrophe (naturelle et *man made*) de CCR Re dans tous les pays et de mesurer l'adéquation de ses programmes de rétrocession avec son appétit au risque.

Depuis trois ans, ce modèle permet de cadrer le budget de risque alloué à la nouvelle souscription du portefeuille Non-Vie de CCR Re en intégrant un critère de rentabilité du capital en risque. Le module de risque opérationnel

modélisé est en lien avec le référentiel de cartographie des risques opérationnels dont il reprend les grandes évaluations de risque. Ce modèle de capital exploite les résultats (courbe de distribution des variables aléatoires de charges) du modèle CAT CCR Re. Il permet l'estimation du montant de capital à immobiliser (selon la métrique retenue) et la visualisation de l'effet de diversification du portefeuille ainsi que son allocation entre les différentes entités, territoires, lignes d'activité.

Avec l'ensemble de ces investissements innovants, CCR Re renforce ses capacités d'analyse et de connaissance pour conforter son développement et son excellence opérationnelle dans un cadre performant de gestion des risques. L'automatisation des opérations permet de renforcer les contrôles qualité réalisés par les deux premières lignes de défense.

PROFIL DE RISQUES

1	RISQUE DE SOUSCRIPTION	43
1.1	Contexte	43
1.2	Risques sous prisme SCR	44
2	GESTION DES ACTIFS	44
2.1	Principes généraux	44
2.2	Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs	44
2.3	Structure des actifs de CCR Re	45
2.4	Exposition aux principaux risques financiers	45
3	RISQUE OPÉRATIONNEL	47
3.1	Principe général	47
3.2	Déclinaison opérationnelle	47
4	AUTRES RISQUES	48
5	EXPOSITION AU RISQUE	48
5.1	Évaluation des risques	48
5.2	Risques importants	48
5.3	Politique d'investissement	48
5.4	Concentration	48
6	TECHNIQUE D'ATTÉNUATION DES RISQUES	49
6.1	Rétrocession	49
6.2	Protection du portefeuille actions	49
7	SENSIBILITÉ AUX RISQUES	49

PROFIL DE RISQUES

1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

1.1 Contexte

CCR Re est un réassureur présent dans le monde entier, multi-spécialiste.

L'activité de CCR Re a représenté sur l'exercice social échu un chiffre d'affaires total de 987 M€ (653 M€ en Non-Vie et 334 M€ en Vie) réalisé dans plus de 90 pays et dans l'ensemble des grandes branches: Vie, Non-Vie et Spécialités. Les graphiques suivants présentent la répartition du chiffre d'affaires pour les deux derniers exercices de souscription :



1.2 Risques sous prisme SCR

Le profil de risques de CCR Re sous métrique Formule Standard présente des risques Non-Vie et Marché prépondérants. Viennent ensuite, par ordre décroissant d'importance, le SCR Vie, le SCR de Contrepartie, le SCR Santé et le SCR Opérationnel.

Le SCR de Souscription Non-Vie est constitué de façon prépondérante par le risque de réserve puis par le risque CAT dans une proportion moindre.

Ces 2 risques sont pilotés par CCR Re au travers de ses analyses, de ses processus de souscription et ORSA mais également par des outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession.

Les principaux processus encadrant ces risques sont :

- adoption du budget de risque global par le conseil d'administration ;

- adoption du sous budget CAT par le conseil d'administration ;
- construction d'un portefeuille sous prisme très encadré rendement/risque et sous un processus de décision défini ;
- vérification, validation de règles strictes de souscription ;
- utilisation des rapports des fonctions clés pour ajuster le profil de risques et notamment celui de la fonction actuarielle et de la fonction gestion des risques en complément d'analyses éventuelles réalisées par la Direction Actuariat et Risques pour faire appel par exemple à de la rétrocession supplémentaire.

Comme CCR Re est évaluée sous Formule Standard, une analyse de son adéquation (notamment au risque de réserve et au risque CAT) est régulièrement menée.

L'ensemble des risques, sensibilités et dispositifs en place sont décrits en détail dans le rapport ORSA de CCR Re.

2 GESTION DES ACTIFS

3

2.1 Principes généraux

Les lignes directrices de la politique de placements sont arrêtées par le conseil d'administration, en décembre de chaque année pour l'exercice suivant.

Elles concernent, d'une part, le budget de risque d'investissement que CCR Re est autorisée à prendre au maximum, d'autre part, les objectifs et les limites hautes et basses des investissements dans les différentes catégories d'actifs qui en découlent.

Les résultats de la gestion financière et les conséquences à tirer de l'évolution des marchés font l'objet de points réguliers au conseil d'administration.

Ce dernier reçoit, en particulier, les informations suivantes :

- information, lors de l'arrêté des comptes, sur l'évolution des placements financiers en grande masse (par nature de placement et sur plusieurs exercices), en prix de revient historique ainsi qu'en valeur de marché,
- information périodique sur l'évolution des actifs financiers, par nature de placement,
- information périodique sur les tendances du marché

immobilier assortie, le cas échéant, de demandes d'accord préalable pour des arbitrages d'immeubles,

- information sur des investissements particuliers (tels que des produits dérivés au titre de la gestion en direct) assortie, le cas échéant, de demandes d'autorisation relatives à ces produits.

2.2 Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs

Les choix d'allocation d'actifs s'effectuent dans le cadre d'une réflexion axée autour des trois dimensions suivantes :

Le risque

CCR Re s'attache à appréhender simultanément trois niveaux de risque.

- **Le risque en capital** : risque d'enregistrer une dépréciation importante et durable sur un actif.
- **Le risque de fluctuation de la valeur d'un actif** : son impact demeure d'ordre comptable (provisions affectant le résultat) et réglementaire (variation des fonds propres réglementaires) tant que l'on ne cède pas l'actif en question.

- **Le degré de corrélation entre deux actifs**: risque de subir une dépréciation concomitante de deux actifs. Une forte corrélation peut s'observer dans des scénarios extrêmes ou atypiques, alors même que les actifs en question apparaissent dé-corrélés, et donc contribuent à un portefeuille diversifié, en temps normal.

On observe généralement une hiérarchie entre ces trois niveaux de risque, le premier étant le plus significatif.

La liquidité

C'est la capacité à céder un actif sous des délais rapides et sans subir de décote significative par rapport à la valeur de marché, ou à la valeur d'estimation pour un actif non coté. Les actifs occupent un continuum allant des actifs hautement liquides aux actifs dépourvus de liquidité.

La rémunération espérée

On distingue les deux notions suivantes :

- le rendement: versement de revenus sous forme de coupons, d'intérêts, de dividendes ou de loyers.
- la rentabilité: elle intègre le rendement et les gains et pertes en capital (latents ou réalisés).

Dans la pratique, ces trois dimensions sont imbriquées les unes dans les autres.

2.3 Structure des actifs de CCR Re

Placements monétaires

Les actifs monétaires représentent un poids significatif des placements totaux. Ils se composent de placements en euros et de placements en devises étrangères.

Placements obligataires et crédit

Ces actifs ont un poids très significatif par rapport aux placements totaux.

La qualité des placements obligataires se situe à un niveau élevé par rapport au risque de crédit.

Les placements diversifiés

Les placements diversifiés sont répartis en trois catégories: les titres hybrides, les placements alternatifs et les autres placements diversifiés. Ils se composent exclusivement de fonds d'investissement en gestion déléguée.

Les placements immobiliers

Les placements immobiliers sont caractérisés par la détention, en direct ou au travers de SAS, d'immeubles d'habitations et de bureaux situés à Paris et en Île-de-France dans des localisations dites Prime. Ils sont aussi composés de participations dans des fonds immobiliers type OPPCI afin de contribuer à la diversification du portefeuille.

Une vente a été réalisée post-clôture traduisant une baisse du poids des placements immobiliers.

Les placements en actions

Ils représentent une part importante des placements totaux, avec une composante forte en actions cotées et une part minoritaire d'actions non cotées.

Les fonds d'infrastructures

Les fonds d'infrastructures en *equity* constituent une classe d'actifs de plus en plus importante dans l'allocation.

Les placements en prêts

L'exposition en fonds de prêts représente une faible part des placements totaux.

La liste des actifs se complète enfin par des dépôts espèces auprès des cédantes et d'un *Trust Fund* canadien.

2.4 Exposition aux principaux risques financiers

Risque de change

Les positions se répartissent sur 45 devises au 31 décembre 2022.

L'exposition au risque de change est globalement relativement modérée au 31 décembre 2022 et fait régulièrement l'objet de scénarios de choc.

Risque de taux d'intérêt

La sensibilité du portefeuille obligataire s'établit à un niveau relativement bas.

Risque de crédit

Le portefeuille obligataire en gestion directe est exclusivement composé de titres de catégorie *Investment grade*. La notation moyenne du portefeuille en gestion directe est AA-. Les obligations AAA/AA représentent plus de la moitié du portefeuille obligataire.

Risque de liquidité

La liquidité des actifs est très forte, en raison des caractéristiques du portefeuille global d'actifs.

Les placements immobiliers ont la liquidité la plus faible.

Impact d'un choc financier

Les impacts sont analysés au sein du rapport ORSA de CCR Re.

Le risque d'inflation est embarqué dans les approches de provisionnement. Le risque de sur inflation est capté par une approche prudente des niveaux de provisionnement Best Estimate. Il consiste à ajouter au BE actuariel statistique les conséquences d'événements non présents dans l'historique.

Le risque d'inflation ne présente pas d'impact sur le ratio de solvabilité.

3 RISQUE OPÉRATIONNEL

3.1 Principe général

CCR Re érige en principe le fait de ne pas présenter de risque opérationnel majeur après ajustement par un contrôle adapté.

3.2 Déclinaison opérationnelle

Le risque opérationnel de CCR Re est encadré par le dispositif de contrôle interne au sein du macro dispositif de gestion des risques.

CCR Re fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR Re vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale;
- le bon fonctionnement des processus internes de la

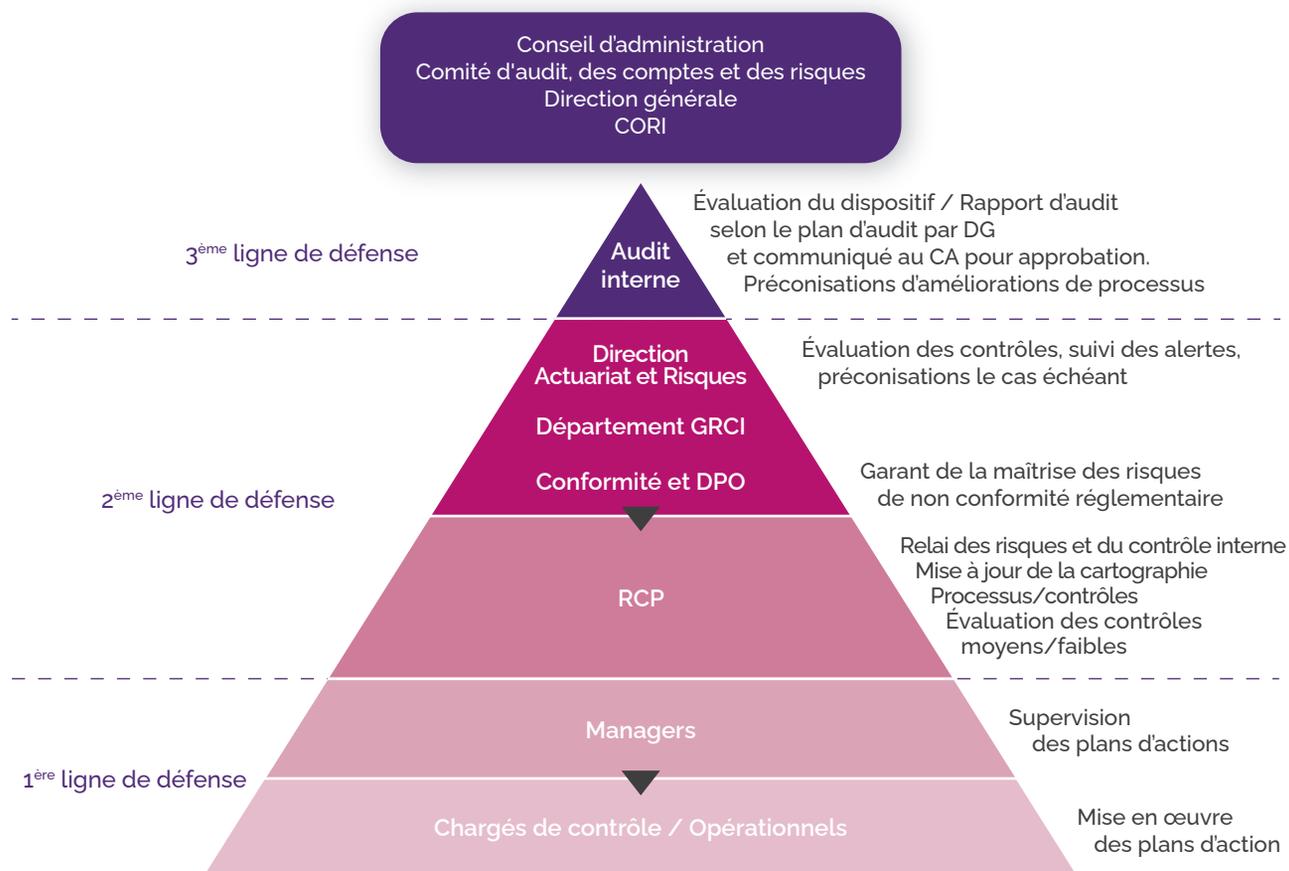
société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs;

- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour les travaux d'analyse de son dispositif de gestion globale des risques, CCR Re utilise le référentiel COSO II.

Le positionnement du contrôle interne est représenté ci-dessous :



4 AUTRES RISQUES

CCR Re ne décèle pas à ce jour d'autre risque susceptible d'impacter ou de compléter la vision ci-dessus.

5 EXPOSITION AU RISQUE

5.1 Évaluation des risques

L'évaluation suit le processus homogène présenté ci-dessus pour le risque opérationnel et est étendu à l'ensemble des risques de l'entreprise. Pour rappel ce processus est basé sur les révisions des cartographies périodiques, le processus risques émergents, le processus risques majeurs ressentis à date et toutes les études et analyses actuarielles menées par CCR Re.

5.2 Risques importants

Les risques importants sont décrits ci-dessus (souscription, investissements). Le processus de « risques majeurs ressentis actuellement » associe les membres du COMEX via, le CORI, et la fonction gestion des risques.

Pour mémoire ce processus de suivi des risques majeurs est un processus en approche top down. Il est en place sur une base annuelle. Il évolue afin de partager ces risques majeurs en vision continue et ainsi de mettre en place les moyens de maîtrise ou de suivi du risque en souplesse, réactivité et efficacité.

Ce processus a pour objectif d'identifier, à une date donnée, les risques importants dont certains facteurs de risque, souvent externes, sont en forte augmentation et qui de ce fait doivent faire l'objet d'une surveillance plus accrue.

Ils sont suffisamment importants pour mettre en difficulté l'entreprise. Ainsi, généralement, ils concernent les catégories de risque : financier, souscription ou stratégique mais peuvent également faire partie des risques émergents

ou de risques opérationnels dont l'impact juridique ou réputationnel auraient des conséquences négatives dans la solidité de l'entreprise.

Une fois identifiés, il est nécessaire de s'assurer que des moyens de maîtrise sont en place pour les éviter voire les atténuer. L'encadrement plus important de ces risques :

- peut mettre en évidence la nécessité de nouveaux moyens de remédiations pour garantir leur couverture ;
- permettra une plus grande réactivité en cas de survenance.

Identifier un risque majeur ressenti ne signifie pas que le risque est avéré pour CCR Re. Il s'agit dans cet exercice de raisonner en risque probable et dont la probabilité de survenance ou d'impact est en augmentation.

5.3 Politique d'investissement

Les actifs ont été investis conformément au principe de personne prudente énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE.

Les actifs ont été investis conformément à la politique de gestion du risque d'investissement adoptée par le conseil d'administration de CCR Re.

5.4 Concentration

CCR Re ne présente pas de concentration de risques importante. Le suivi de ce risque est effectué dans les différents métiers de l'entreprise (placements par la transposition, souscription par le suivi des expositions CAT et la recherche d'un portefeuille diversifié).

6 TECHNIQUE D'ATTÉNUATION DES RISQUES

CCR Re fait appel à deux grandes familles de techniques d'atténuation des risques : la rétrocession et les couvertures actions.

6.1 Rétrocession

La politique appliquée est détaillée dans la politique de rétrocession. Elle maintient la nécessité d'une sélection rigoureuse des rétrocessionnaires noté au minimum A- par S&P et AMBest.

6.2 Protection du portefeuille actions

CCR Re a fait le choix de mettre en place une stratégie de protection de son portefeuille actions avec une gouvernance associée et un suivi des risques dédié :

- sur la base de contrats futures ;
- de façon à se prémunir d'une baisse maximale de 15 % des valorisations par rapport à leur valeur de début de période au 31 décembre 2022.

7 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Le rapport ORSA détaille la sensibilité du profil de risque à différents scénarios adverses. Les scénarios envisagés et leurs impacts sont présentés en détail dans le rapport ORSA. Ils démontrent une très grande résilience de CCR Re cohérente avec son profil de risque et ses protections.

4

VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

1	VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2022	51
1.1	Source, contrôle et utilisation des données	51
1.2	Valorisation des placements	52
1.3	Valorisation des autres actifs	53
2	VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2022	54
2.1	Valorisation des provisions techniques	54
2.2	Valorisation des autres passifs	58
3	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	59

VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Ce chapitre traite de la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité. Il permet aussi d'expliquer les différences de traitement entre la norme comptable FRENCH GAAP et la valorisation sous le nouveau régime Solvabilité 2.

1 VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2022

De manière générale les actifs suivent une valorisation en valeur de marché, il n'y a donc pas de modèle d'évaluation ni interne ni externe.

1.1 Source, contrôle et utilisation des données

Le Département Trésorerie et Comptabilité Financière, Back Office produit régulièrement des états de reporting permettant de suivre l'évolution des placements financiers.

Afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité du reporting financier, les extractions d'informations depuis le logiciel comptable Chorus Institutionnels sont automatisées.

Les cours de valorisation sont fournis par la base de données de Chorus Institutionnels qui s'alimente auprès des principaux fournisseurs de cours et chez les dépositaires des fonds d'investissement; cette base Nile est mutualisée avec des réassureurs et assureurs de la place de Paris.

Compte tenu des instruments financiers généralement détenus en portefeuille par CCR Re, cette base s'avère d'une fiabilité correcte et permet ainsi de limiter fortement les problèmes de cours erronés ou manquants.

La valorisation intégrale du portefeuille est effectuée chaque fin de mois, sachant qu'une évaluation peut être effectuée à tout moment à la demande des gestionnaires financiers ou de la Direction générale.

Le contrôle automatisé de la valorisation des actifs de CCR Re avec une valorisation extérieure (relevés titres reçus des dépositaires) est systématiquement effectué à la fin de chaque trimestre.

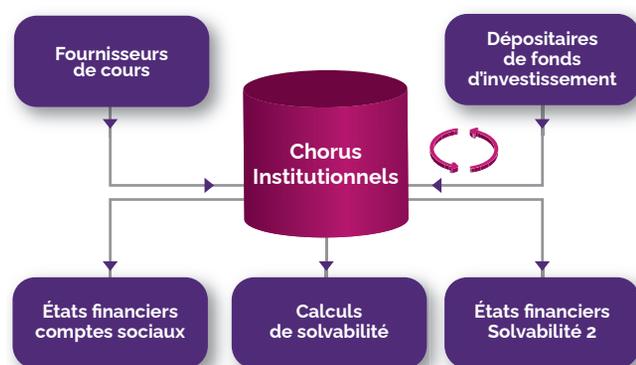
Par ailleurs, conformément à la réglementation, tous les cinq ans, des experts immobiliers évaluent la valeur vénale de chaque immeuble. Ils actualisent ensuite cette valeur chaque année. Ces valeurs sont communiquées à l'ACPR. Ce patrimoine étant détenu, pour l'essentiel, depuis de nombreuses années et en raison de ses qualités, il présente des plus-values latentes significatives.

Les opérations de change (ventes à terme et NDF) sont intégrées dans le hors-bilan de CCR Re; la valorisation de ces engagements est systématiquement contrôlée avec la valorisation reçue des intermédiaires financiers. Dans le cadre du règlement EMIR, si des écarts sont constatés, une demande de justification est demandée à l'intermédiaire. Ces opérations sur devises sont intégrées dans le bilan prudentiel.

Plus généralement, dans le cadre de leurs contrôles semestriels, les commissaires aux comptes effectuent des tests significatifs sur la valorisation des différents placements détenus par l'entreprise.

Les extractions de données à partir du progiciel Chorus sont utilisées pour les calculs de solvabilité, pour les rapports financiers « comptes sociaux », et pour les rapports financiers Solvabilité 2. Pour chacun de ces sujets, ces données / ces valorisations sont traitées de la même façon, tant sur le plan des hypothèses que sur les méthodes pour les exploiter.

Il n'y a par conséquent pas de différence, tant quantitative que qualitative, entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées par CCR Re pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité, et celles utilisées pour leur valorisation dans les états financiers. Par suite les écarts de valorisation entre comptabilité FRENCH GAAP et solvabilité II sont également tracés.



1.2 Valorisation des placements

ACTIFS

En K€

Valeur Solvabilité 2

CO010

Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	10 765
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 532 812
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	250 400
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	6 893
Actions	R0100	163 117
Actions - cotées	R0110	1 507
Actions - non cotées	R0120	161 609
Obligations	R0130	850 335
Obligations d'État	R0140	295 458
Obligations d'entreprise	R0150	554 877
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 199 743
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	56 519
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	8 492
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	44
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	8 448
Dépôts auprès des cédantes	R0350	358 324
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	132 264

1.3 Valorisation des autres actifs

Les autres actifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

ACTIFS En K€	Valeur Solvabilité 2	
		CO010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	66 893
Excédent du régime de retraite	R0050	
Produits dérivés	R0190	5 805
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	8 492
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	44
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	8 448
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	67 163
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	R0280	61 986
Non-Vie hors santé	R0290	61 986
Santé similaire à la Non-Vie	R0300	
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	R0310	5 176
Santé similaire à la Vie	R0320	728
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	4 449
Vie UC et indexés	R0340	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	132 420
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	9 781
Autres créances (hors assurance)	R0380	16 034
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	

Provisions pour rétrocession

Les provisions pour rétrocession comptes sociaux sont valorisées selon la norme Solvabilité 2: calcul d'une meilleure estimation, avec prise en compte d'un facteur d'ajustement pour risque de défaut des rétrocessionnaires.

Créances nées d'opérations réassurance et autres créances

Ces postes contiennent tous les soldes de créances.

Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

À date, ce poste ne contient aucun actif.

La différence entre la valorisation Solvabilité 2 et la valorisation Comptes sociaux de ces postes s'explique par la comptabilisation en FRENCH GAAP des coûts d'émission de la dette subordonnée émise par CCR Re, faisant l'objet d'un étalement dans les comptes sociaux. Ces montants ne doivent pas être reconnus sous Solvabilité 2.

2 VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2022

2.1 Valorisation des provisions techniques

Processus de provisionnement « Compte sociaux »

Acceptation

La procédure de provisionnement est formalisée dans un guide annuel validé par le CORI.

Le processus de provisionnement des affaires souscrites en réassurance est conduit sur une base trimestrielle. Il est effectué par le Service ALM et Provisionnement depuis juillet 2019 et fait l'objet d'une revue annuelle par la fonction actuarielle de CCR Re. Il fait l'objet d'un audit externe tous les 3 ans.

Ces travaux sont effectués en étroite collaboration avec la Comptabilité Technique et la Souscription.

Les contrats de réassurance sont répartis par lot actuariel. Un lot actuariel est défini comme un groupement de sections homogènes d'un point de vue risques et comportements de liquidation. Chaque lot sera caractérisé par :

- le risque qu'il couvre : RC auto, incendie, etc.;
- la nature de ses affaires : (gestion) x (Non-Vie/Vie) x (proportionnel/non proportionnel).

Pour chaque lot actuariel, le processus de provisionnement est conduit de la même manière :

- collecte des triangles « exercices de souscription/exercices sociaux » de primes, payés et provisions pour sinistres à payer (PSAP) du lot actuariel. Les triangles sont générés par les données comptables des sections sous-jacentes au lot actuariel;
- collecte d'éventuelles données d'experts relatives au lot actuariel considéré (informations sur un contrat, sur un événement, etc.);
- utilisation du logiciel ResQ;
- détermination pour chaque exercice de souscription :
 - d'un ultime de primes et des primes restant à émettre en découlant;
 - d'un ultime de charge sinistres 50-50, correspondant à l'espérance mathématique;
 - d'un ultime de charge sinistres 70-30, des PSAP 50-50 et 70-30 en découlant;
 - des trajectoires de liquidation de ces PSAP et primes restant à émettre.
- éclatement par algorithmes des PSAP 50-50 et des PSAP 70-30 du lot actuariel sur les affaires le composant.

Les PSAP 70-30 sont les provisions apparaissant dans les comptes sociaux de CCR Re;

Ce processus et les lots actuariels font l'objet d'une revue annuelle des commissaires aux comptes de CCR Re. Ce processus est mis en application au sein du groupe CCR depuis 2001.

La qualité du niveau provisionnement est également contrôlée tous les 3 ans par un audit externe.

Rétrocession

Le processus de provisionnement des affaires de rétrocession Non-Vie et Vie est géré directement par le Service « Rétrocession » en collaboration avec la Comptabilité Technique. Des prévisions d'ultimes primes et sinistres sont faites sur base trimestrielle par le service Rétrocession, affaire par affaire. Les PSAP cédées et les primes restant à céder en sont déduites par la Comptabilité Technique.

Les affaires de rétrocession peuvent être gérées affaire par affaire, dans la mesure où elles sont beaucoup moins nombreuses (moins de 20 par renouvellement de programme de rétrocession), et où elles ne sont que rarement sinistrées.

Dans le cas de la rétrocession, les provisions cédées portant moins d'incertitudes et CCR Re disposant de peu de données historiques, les PSAP cédées 50-50 sont identiques aux PSAP cédées 70-30.

Affectation des « Lines of Business »

À date, le portefeuille de CCR Re concerne les LoB suivantes :

Lines of Business

Motor vehicle liability insurance
Marine, aviation and transport insurance
Fire and other damage to property insurance
General liability insurance
Credit and suretyship insurance
Miscellaneous financial loss
Non-proportional casualty reinsurance
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance
Non-proportional property reinsurance
Health reinsurance SLT
Life reinsurance

Cette liste est susceptible d'évoluer à l'avenir, selon la stratégie commerciale de CCR Re.

Acceptation

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par des experts indépendants.

Voici un extrait de cette table :

LOT ACTURIEL		LINE OF BUSINESS	
Identifiant	Libellé	Identifiant	Libellé
LCINV04	Auto_RC_France_X	I000026	Reins TPL
LCINV05	Auto_RC_UK_X	I000026	Reins TPL
LCINV06	Auto_RC_X	I000026	Reins TPL
LCINV07	Auto_RC_P	I000016	Motor
LCINV08	CAT_Non_Vie	I000028	Reins Property

Toute affaire acceptée étant obligatoirement affectée à un lot actuariel, elle est obligatoirement affectée à une et une seule LoB.

Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par proratisation, en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession.

Méthode de valorisation de la meilleure estimation et de la marge pour risque

La Direction Actuariat et Risques de CCR Re est en charge de la valorisation de la meilleure estimation et de la marge de risque.

Meilleure estimation (Best Estimate)

Acceptation

Les contrats acceptés, issus des lots actuariels, sont ventilés par « Lines of Business » (LoB).

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par le cabinet PWC fin 2015. Tout contrat accepté étant obligatoirement affecté à un lot actuariel, il est obligatoirement affecté à une et une seule LoB.

Les flux futurs constitutifs de la meilleure estimation sont issus des liquidations lot actuariel par lot actuariel des PSAP 50-50 de ces lots et de leurs primes restant à émettre (au quantile 50-50 également), auxquels sont ajoutés les liquidations des provisions pour frais de gestion de sinistres, pour frais d'administration, pour frais d'investissement et pour frais généraux. Les liquidations se font à la maille devise x lot actuariel.

L'actualisation de ces flux est menée devise par devise, sur la base des courbes de taux EIOPA « risk free rate » avec « volatility adjuster » (« VA » par la suite) à date de calcul.

L'agrégation par LoB (application de la table de passage lot actuariel / LoB), puis toutes LoB confondues, des meilleures estimations de primes et de sinistres de chaque lot actuariel donne respectivement les meilleures estimations brutes de primes et de sinistres par LoB, et la meilleure estimation brute acceptation finale.

Des contrôles sont effectués durant le processus afin de vérifier que l'exhaustivité des PSAP 50-50 comptables et des primes restant à émettre est bien intégrée à la meilleure estimation acceptation.

Concernant les devises, CCR Re, en tant que réassureur international, traite dans ses comptes près d'une centaine de devises. La meilleure estimation est calculée et actualisée par devise, avec courbes de taux distinctives et adaptées par devise, pour a minima 95 % de la quantité. Le complémentaire est actualisé avec la courbe des taux USD. Ce choix se justifie notamment par le fait que le complémentaire engendre principalement des flux financiers en grande majorité libellés en USD (cas du HKD, du MYR, etc.).

Tant en acceptation qu'en rétrocession, la séparation entre meilleure estimation pour primes et meilleure estimation pour sinistres est effectuée en amont, sur les flux de liquidation non actualisés constitutifs des meilleures estimations et à la maille « line of business x devises », en se basant sur les quantités « reportées » FRENCH GAAP à cette même maille. Les provisions pour sinistres reportés FRENCH GAAP sont ainsi calculées contrat par contrat par le système AGIR du groupe CCR, sur la base des informations contractuelles de ces derniers, et représentent la part des sinistres à payer survenus après la date d'inventaire. Ces provisions sont agrégées à la maille « line of business x devises », et appliquées aux flux correspondants, pour en déduire leurs parts pour primes, et par complémentarité leurs parts pour sinistres.

Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par « proratisation », en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession et sur leur sinistralité comptable.

La meilleure estimation côté rétrocession est calculée de la même manière que son équivalent acceptation, sur la base des stocks de provisions pour sinistres et de primes restant à émettre cédées et en tenant compte de trajectoires de liquidation « d'experts », fournies par le Service Rétrocession. Les primes restant à céder actualisées apparaissent en bas de bilan prudentiel au passif. Des contrôles sont également intégrés au processus de calcul pour vérifier que l'ensemble des stocks sont intégrés à la meilleure estimation rétrocession.

Acceptation nette de rétrocession

Les meilleures estimations forward nettes utilisées pour le calcul de la marge de risque sont calculées en associant les éléments précédents.

Marge de risque

La marge de risque est calculée au global, en appliquant la méthode de simplification citée par l'alinéa (a) de l'article 58 du Règlement Délégué 2015/35. Ainsi les différentes composantes « forward » du SCR sont estimées année future après année future, jusqu'à liquidation des engagements de CCR Re.

Ces estimations reposent sur les résultats Solvabilité 2 à date de calcul, sur la comptabilité de CCR Re, et sur des processus étayés et validés par PwC lors de leur revue de fin 2015. Les SCR « forward » globaux sont calculés par agrégation de leurs composantes forward. La marge de risque globale résulte de l'actualisation de ces SCR « forward ».

Les marges de risque par line of business sont déduites de la marge de risque globale, au prorata des meilleures estimations par line of business.

Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting financier

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des provisions techniques à des fins de reporting financier: les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

Évolution des hypothèses de calcul des provisions techniques

Depuis 2020, le calcul des provisions techniques de CCR Re est réalisé avec ajustement pour volatilité. Aucune autre hypothèse de calcul des provisions techniques de CCR Re n'a évolué par rapport à la précédente date de référence.

Provisions techniques et véhicules de titrisation à date

Meilleures estimations acceptation/rétrocession et marge de risque

PASSIFS		Valeur Solvabilité 2
		CO010
En K€		
Provisions techniques Non-Vie	R0510	1097538
Provisions techniques Non-Vie (hors santé)	R0520	1097538
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1007956
Marge de risque	R0550	89582
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques Vie (hors UC et indexés)	R0600	651098
Provisions techniques santé (similaire à la Vie)	R0610	278961
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	256192
Marge de risque	R0640	22769
Provisions techniques Vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	372138
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	341764
Marge de risque	R0680	30374
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	

ACTIFS		Valeur Solvabilité 2
		CO010
En K€		
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	67163
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	R0280	61986
Non-Vie hors santé	R0290	61986
Santé similaire à la Non-Vie	R0300	
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	R0310	5176
Santé similaire à la Vie	R0320	728
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	4449
Vie UC et indexés	R0340	

Véhicules de titrisation

CCR Re dispose à date d'un véhicule de titrisation, utilisé au titre de la rétrocession d'une partie de ses risques CAT à des investisseurs financiers. Ce SPV apparaît au bilan prudentiel dans la meilleure estimation de rétrocession: une partie de cette meilleure estimation est issue de traités de rétrocession traditionnels, l'autre de SPV.

La création de ce SPV, dénommé « 157 Re », a été avalisée par l'ACPR courant 2018 avec l'émission du premier compartiment au 1^{er} avril 2019.

Ajustement égalisateur - correction pour volatilité - mesures transitoires

CCR Re applique à ce jour la correction pour volatilité visée par l'article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE. L'application de la correction pour volatilité est utilisée depuis l'inventaire trimestriel Solvabilité 2 du 31/03/2020.

Des analyses d'écart de Best Estimate et de marge Solvabilité 2 avec et sans correction pour volatilité sont régulièrement menées par CCR Re.

Les résultats relatifs à l'application de la correction pour volatilité sont rapportés dans les états S22.01 et S22.06. De plus, l'analyse d'écart de la marge Solvabilité 2 fait partie intégrante de l'ORSA de CCR Re à compter du 31/12/2020.

CCR Re n'applique pas à ce jour:

- l'ajustement égalisateur visé par l'article 77 ter de la directive 2009/138/CE. Elle retient en effet un principe d'unicité de son patrimoine;
- les courbes de taux d'intérêt sans risque transitoires visées par l'article 308 quater de la directive 2009/138/CE;
- la déduction transitoire visée par l'article 308 quinquies de la directive 2009/138/CE.

2.2 Valorisation des autres passifs

Les autres passifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date:

ACTIFS	Valeur Solvabilité 2	
	En K€	CO010
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	250
Provisions pour retraite	R0760	1460
Dépôts des réassureurs	R0770	2 411
Passifs d'impôts différés	R0780	171 613
Produits dérivés	R0790	4 523
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	39 692
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	13 381
Autres dettes (hors assurance)	R0840	43 969
Passifs subordonnés	R0850	313 950
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	313 950
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	920
Total du passif	R0900	2 340 805
Excédent d'actif sur passif	R1000	994 143

Autres provisions techniques

Le poste « Autres provisions techniques » contient exclusivement la provision d'égalisation de CCR Re. Ce poste vaut 25 M€ dans le bilan FRENCH GAAP. Il n'apparaît pas dans le bilan Solvabilité 2.

Dans le bilan prudentiel, cette provision est versée sans aucun retraitement aux fonds propres.

Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste contient des provisions diverses, autres que techniques.

Provisions pour retraite

Ces éléments sont déjà valorisés selon la norme IAS 19 dans le bilan comptes sociaux. Ils ne sont donc pas retraités dans le bilan prudentiel.

Impôts différés passif

Les impôts différés passif sont principalement constitués de l'imposition des plus-values latentes non encore fiscalisées, et de l'imposition de la part de la provision d'égalisation non encore fiscalisée. Le taux d'imposition retenu est égal à 25,83 % et correspond à l'imposition applicable à l'horizon de liquidation des éléments consti-

tuant l'assiette d'imposition, considérant les dernières informations connues au 31 décembre 2022 sur la fiscalité applicable aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Dettes nées d'opérations de réassurance

Ce poste contient les soldes de rétrocession apparaissant au passif, et notamment les soldes de primes à rétrocéder.

Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance et de réassurance)

Ce poste contient les soldes des dettes émanant des autres débiteurs de CCR Re, notamment l'État. L'impôt sur les sociétés sera ainsi affecté à ce compte en cas de restant à payer à l'État. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

Autres dettes non mentionnées par ailleurs

À date, ce poste ne contient aucun passif.

Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting

La valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des autres passifs à des fins de reporting financier: les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

3 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune autre information importante relative à la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

GESTION DU CAPITAL

1	GESTION DES FONDS PROPRES - OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCÉDURES	61
1.1	Objectifs	61
1.2	Politique	61
1.3	Procédures	61
2	FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2022	62
2.1	Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels	62
2.2	Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels	62
2.3	Évolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022	62
3	COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2022	63
4	FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION	63
5	DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES	63
6	DISPONIBILITÉ ET TRANSFÉRABILITÉ DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	63
7	CALCUL DU SCR, DU MCR ET DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES	64
7.1	Méthode et options retenues	64
7.2	Capacité d'absorption par les impôts différés	64
7.3	Approche par transparence	64
7.4	Fonds cantonnés	64
7.5	Simplifications utilisées	64
7.6	Difficultés rencontrées	64
8	SCR ET MCR	65
9	ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ PAR RAPPORT À LA PRÉCÉDENTE DATE DE RÉFÉRENCE	65

GESTION DU CAPITAL

1 GESTION DES FONDS PROPRES - OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCÉDURES

1.1 Objectifs

Concernant la gestion de ses fonds propres, CCR Re s'est vue fixée comme objectif d'être capable année après année de sauvegarder et de rentabiliser ses fonds propres au sein du cadre d'appétence au risque adopté.

En cas d'exercice technique favorable, cet objectif de renforcement se traduit par des dotations aux provisions d'égalisation et aux réserves.

CCR Re a des objectifs de rentabilité dans tous ses métiers:

- concernant la souscription d'affaires en réassurance;
- concernant ses investissements financiers.

1.2 Politique

La mise en œuvre de ces objectifs est avant tout encadrée par le dispositif d'appétence aux risques adopté par CCR Re.

Dans ce cadre, CCR Re a comme objectif de respecter un ratio de Solvabilité 2 de 150 % sur l'horizon du plan d'activité de l'entreprise. Cette stratégie d'appétence aux risques est développée dans le rapport ORSA.

Cette stratégie permet:

- de maîtriser le niveau de fonds propres de CCR Re en accord avec les risques souscrits et les limites fixées;
- d'allouer année après année des enveloppes de budget de risques aux activités de réassurance et aux investissements financiers.

La Souscription et la Finance peuvent ensuite mener à bien leurs activités en tenant compte de ces enveloppes.

Protection des fonds propres:

Pour augmenter sa solidité financière, CCR Re a développé une politique de protection de ses fonds propres. Cette dernière se décline au travers notamment de:

- la politique de rétrocession et de réduction des risques financiers;

- la politique de maîtrise des risques;
- la mise en œuvre, le cas échéant, d'actions de management.

Le détail de ces politiques est donné dans les documentations correspondantes.

Cas de la succursale du Canada: pour répondre aux exigences réglementaires canadiennes, CCR Re a mis en place une politique de gestion du capital spécifique à sa succursale canadienne. Celle-ci est formalisée dans une documentation interne.

1.3 Procédures

CCR Re met en œuvre la stratégie d'entreprise validée par son conseil d'administration et suit les orientations ainsi définies à l'aide d'un plan d'entreprise défini sur 3 ans.

Ce dernier est révisé chaque année pour tenir compte des éventuelles interactions du marché.

Sont alors recalculés sur un pas annuel et suivi de manière continue:

- les niveaux d'appétence et de tolérances aux risques;
- les budgets de risque consommés - Réassurance de marché, Finance.

Les calculs sont menés par la Direction Actuariat et Risques.

Le respect des budgets de risques est assuré par la Direction Actuariat et Risques.

Chaque année, le conseil d'administration valide les propositions de budgets de risque supplémentaires sur proposition de la Direction Actuariat et Risques, dans la limite des tolérances aux risques.

Les éventuels budgets supplémentaires après approbation du conseil sont alloués à la Souscription et à la Finance, et éventuellement utilisés dans le respect des différentes

politiques et des différents guides existant(e)s. Ils sont alors déclinés en limites de risques que l'on retrouve dans les politiques de protection de fonds propres et les guides de Souscription et dans les règles de la Finance révisées annuellement.

Pour compléter ce processus, le suivi continu des différentes activités permet de déclencher si nécessaire des actions de management : changement dans la politique d'investissements, non-renouvellement d'affaires déficitaires ou pas assez rentables, réduction ou augmentation ponctuelle des capacités de souscription, etc. en conformité avec la politique ORSA.

2 FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2022

2.1 Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels

Fonds propres de base	Excédents d'actifs par rapport aux passifs	994 M€
	Passifs subordonnés	314 M€
	Auto-contrôle	-
Fonds propres auxiliaires		-
Total fonds propres prudentiels 31/12/2022 avant dividendes		1308 M€
Dividendes		17 M€
Total fonds propres prudentiels 31/12/2022 après dividendes		1291 M€

CCR Re reconnaît au 31 décembre 2022, 314 M€ de passifs subordonnés, sous la forme de deux prêts subordonnés de 75 M€ de CCR à CCR Re, et de 300 M€ d'investisseurs hors groupe CCR à CCR Re.

Les passifs subordonnés sont de niveau 2. Par construction, tous les autres fonds propres prudentiels sont de niveau 1.

CCR Re ne dispose ni d'auto-contrôle, ni de fonds propres auxiliaires.

2.2 Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels

Les fonds propres 2022 de CCR Re passent de 537 M€ avant détachement des dividendes dans les comptes sociaux à 1291 M€ dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 après détachement des dividendes.

Les fonds propres prudentiels sont sensiblement plus importants que leurs équivalents comptes sociaux. Cela tient à la taille des plus-values latentes du portefeuille de placements de CCR Re (découlant directement des risques longs qu'elle réassure) en stock à date. Cela tient également aux retraitements des engagements techniques pour passer d'une norme à l'autre.

Ces 1291 M€ de fonds propres prudentiels Solvabilité 2 après dividendes sont éligibles au SCR. Le détail des fonds propres par tiering et par éligibilité/non-éligibilité au SCR est fourni en annexe du présent document, dans le QRT S.23.01.

2.3 Évolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022

Les fonds prudentiels après dividendes sont passés de 1315 M€ au 31/12/2021 à 1 291 M€ au 31/12/2022, soit une baisse de 24 M€.

3 COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2022

Les fonds propres prudentiels ressortent à 1291 M€. De par leur composition, ils sont tous éligibles au SCR, et sont éligibles pour 1 023 M€ au MCR ;

- le SCR ressort à 630 M€, soit une couverture du SCR de 205,1 % ;
- le MCR ressort à 227 M€, soit une couverture du MCR de 450,8 %.

Sans correction pour volatilité (« VA »), la couverture du SCR ressort à 200,5 %.

EN M€	Avec VA	Sans VA
Fonds propres prudentiels après dividendes	1291	1276
Dont fonds propres éligibles au SCR	1291	1276
SCR	630	637
MARGE SOLVABILITÉ 2	205,1 %	200,5 %

L'impact de la correction pour volatilité est ainsi à date de 4,6 % de marge Solvabilité 2.

Cet impact est dû à la fois au profil de risques des engagements souscrits par CCR Re (duration globale relativement élevée de ses passifs), et à la faiblesse des valeurs à date des corrections pour volatilité par devise.

4 FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION

Les mesures transitoires prévues par l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la directive 2009/138/CE ne s'appliquent pas à CCR Re.

5 DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES

À date, CCR Re ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

6 DISPONIBILITÉ ET TRANSFÉRABILITÉ DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres de CCR Re appartiennent tous à CCR Re et sont réputés disponibles et transférables.

L'analyse des fonds déposés dans le trust lié à la succursale canadienne a fait l'objet d'une étude en 2018 à l'aune des critères de fongibilité et de transférabilité et selon la méthode d'analyse préconisée par les textes réglementaires.

7 CALCUL DU SCR, DU MCR ET DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES

7.1 Méthode et options retenues

CCR Re applique la Formule Standard, tant pour le calcul du SCR et de ses sous-composantes que pour le calcul du MCR.

7.2 Capacité d'absorption par les impôts différés

CCR Re intègre les impôts différés dans sa capacité d'absorption lors d'un stress de type « scénario équivalent ». La méthode utilisée pour valoriser les impôts différés consiste à s'appuyer sur les bilans fiscaux, comptables et prudentiels.

Concernant la prise en compte de crédits d'impôt futurs pour le calcul de ses impôts différés, CCR Re a estimé qu'elle pourrait justifier, le cas échéant et compte tenu de la visibilité sur son business plan prudent, de crédits d'impôt à hauteur de 80 M€, découlant d'un environnement de projection post-stress d'horizon 5 ans.

Un projet dorénavant bien avancé a été initié en 2020 conduisant à une documentation et un processus dédié d'analyse de ce montant conformément aux attendus de la réglementation.

Sans tenir compte de ces 80 M€, le SCR de CCR Re passe de 630 à 710 M€, et sa marge Solvabilité 2 de 205,1 % à 182,0 %.

7.3 Approche par transparence

À date CCR Re transparise en ligne à ligne 94 % en valeur boursière de ses placements délégués.

En l'absence d'informations détaillées, l'estimation de capital retenue pour la partie complémentaire des placements est par défaut prudente et basée sur le profil le plus risqué au sens des spécifications techniques, à savoir un profil actions type 2.

7.4 Fonds cantonnés

CCR Re retient le principe d'unicité de son patrimoine, et n'effectue par conséquent aucun cantonnement.

7.5 Simplifications utilisées

CCR Re n'utilise aucune méthode de simplification pour le calcul des capitaux requis.

7.6 Difficultés rencontrées

En tant que réassureur, CCR Re a certaines difficultés pour connaître son passif Vie à un niveau fin et pour mener les évaluations Solvabilité 2 associées. Des calculs tête par tête sont par exemple souvent impossibles à mener. Ce déficit de données provient principalement du fait que les cédantes ne transmettent pas toutes leurs informations, ou le font avec plusieurs trimestres de retard.

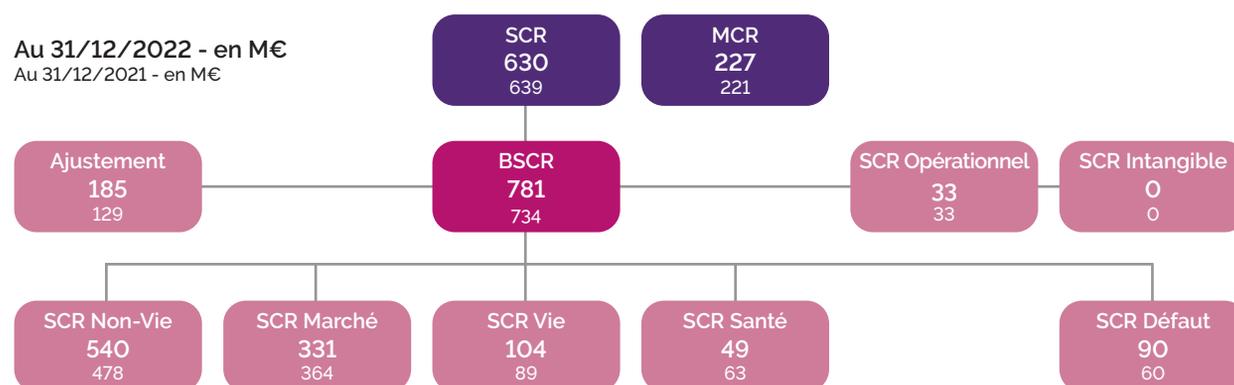
Du fait de ces difficultés, les approches d'estimation retenues sont pour certains périmètres de type « estimations sur portefeuilles agrégés » avec un principe de prudence systématique.

De même, les traités auto de réassurance souscrits par CCR Re sont très souvent mixtes : ils contiennent à la fois des engagements « dommages auto », des engagements « RC auto - capital », des engagements « RC auto - rachat de rentes », et des engagements « RC auto - suivi de rentes ». Séparer au sein de ces traités les différents types d'engagement a nécessité de capitaliser sur des expertises internes.

Les informations transmises par les cédantes sont par ailleurs parcellaires, et/ou arrivent avec plusieurs trimestres de retard.

8 SCR ET MCR

Au 31 décembre 2022, le SCR de CCR Re est évalué à 630 M€ et son MCR à 227 M€ vs respectivement 639 M€ et 221 M€ au 31 décembre 2021.



Sur l'année écoulée, les principales variations du SCR proviennent de :

- la hausse du SCR Non-Vie du fait d'une hausse du SCR CAT, issu d'une hausse des cumuls CAT ;
- la hausse du SCR Vie découlant directement de la hausse du chiffre d'affaires sur les lines of business générant ce SCR ainsi qu'à la prise en compte spécifique d'affaires majeures du portefeuille ;
- la hausse du SCR primes et provisions, découlant de l'augmentation du chiffre d'affaires sur les lines of business générant ce SCR ainsi qu'à l'effet de change du portefeuille ;
- la baisse du SCR marché découlant de l'effet de change.

9 ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ PAR RAPPORT À LA PRÉCÉDENTE DATE DE RÉFÉRENCE

Date d'inventaire	Marge de solvabilité
31/12/2021	192,5 %
31/12/2022	205,1 %

ANNEXE : QRT

LISTE DES ÉTATS QRT

1	SE.02.01.02 : Bilan	68
2	S.05.01.02 - 01 : Non-Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	70
3	S.05.01.02 - 02 : Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	71
4	S.05.02.01 - 01 : Non-Vie - Primes, sinistres et dépenses par pays	72
5	S.05.02.01 - 02 : Vie - Primes, sinistres et dépenses par pays	73
6	S.12.01.02 : Provisions techniques Vie et Santé SLT	74
7	S.17.01.02 : Provisions techniques Non-Vie	75
8	S.19.01.21 - 02 : Souscription - Sinistres en Non-Vie	76
9	S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	77
10	S.23.01.01 - 01 & 02 : Fonds propres	78
11	S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard	81
12	S.28.01.01-01 : Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance Vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance Non-Vie uniquement	82

Les états suivants ne sont pas applicables à CCR Re

S25.02.21 : modèle interne partiel

S25.03.21 : modèle interne intégral

Remarque : à des fins de meilleure lisibilité, les colonnes relatives aux lignes of business pour lesquelles CCR Re n'a pas d'engagements n'apparaissent pas dans certains QRT.

1 SE.02.01.02 : Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité 2
		CO010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	66 893
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	10 765
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 532 812
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	250 400
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	6 893
Actions	R0100	163 117
Actions - cotées	R0110	1 507
Actions - non cotées	R0120	161 609
Obligations	R0130	850 335
Obligations d'État	R0140	295 458
Obligations d'entreprise	R0150	554 877
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 199 743
Produits dérivés	R0190	5 805
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	56 519
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	8 492
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	44
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	8 448
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	67 163
Non-Vie et santé similaire à la Non-Vie	R0280	61 986
Non-Vie hors santé	R0290	61 986
Santé similaire à la Non-Vie	R0300	
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	R0310	5 176
Santé similaire à la Vie	R0320	728
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	4 449
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	358 324
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	132 420
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	9 781
Autres créances (hors assurance)	R0380	16 034
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	132 264
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
TOTAL DE L'ACTIF	R0500	3 334 948

Passifs

		Valeur Solvabilité 2
		CO010
Provisions techniques Non-Vie	R0510	1 097 538
Provisions techniques Non-Vie (hors santé)	R0520	1 097 538
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 007 956
Marge de risque	R0550	89 582
Provisions techniques santé (similaire à la Non-Vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques Vie (hors UC et indexés)	R0600	651 098
Provisions techniques santé (similaire à la Vie)	R0610	278 961
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	256 192
Marge de risque	R0640	22 769
Provisions techniques Vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	372 138
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	341 764
Marge de risque	R0680	30 374
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	250
Provisions pour retraite	R0760	1 460
Dépôts des réassureurs	R0770	2 411
Passifs d'impôts différés	R0780	171 613
Produits dérivés	R0790	4 523
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	39 692
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	13 381
Autres dettes (hors assurance)	R0840	43 969
Passifs subordonnés	R0850	313 950
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	313 950
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	920
TOTAL DU PASSIF	R0900	2 340 805
EXCÉDENT D'ACTIF SUR PASSIF	R1000	994 143

2 S.05.01.02 - 01 : Non-Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance Non-Vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)						Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée			TOTAL
		Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0040	C0060	C0070	C0080	C0090	C0120	C0140	C0150	C0160	
PRIMES ÉMISES											
Brut - Assurance directe	R0110										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	19 965	94 140	250 208	26 318	32 250	9 049				
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							96 943	6 379	113 641	
Part des réassureurs	R0140	641	6 977	21 873	856	1 195	597	7 680	175	17 347	
Net	R0200	19 324	87 163	228 335	25 461	31 055	8 452	89 263	6 204	96 294	
PRIMES ACQUISES											
Brut - Assurance directe	R0210										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	21 809	83 757	226 149	24 309	29 556	9 926				
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							94 814	6 469	113 432	
Part des réassureurs	R0240	743	6 620	20 958	839	1 146	698	8 003	189	17 954	
Net	R0300	21 066	77 137	205 191	23 470	28 410	9 228	86 811	6 280	95 478	
CHARGE DES SINISTRES											
Brut - Assurance directe	R0310										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	14 011	62 252	139 467	12 916	5 432	3 488				
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							57 616	5 641	125 310	
Part des réassureurs	R0340	313	6 146	14 704	295	130	327	5 931	126	18 483	
Net	R0400	13 698	56 106	124 763	12 621	5 302	3 161	51 685	5 515	106 827	
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES											
Brut - Assurance directe	R0410										
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420										
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430										
Part des réassureurs	R0440										
Net	R0500										
Dépenses engagées	R0550	6 298	26 890	84 332	7 095	13 643	3 870	13 388	894	15 157	
Autres dépenses	R1200										
TOTAL DES DÉPENSES	R1300									171 567	

3 S.05.01.02 - 02 : Vie - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Engagements de réassurance Vie		TOTAL
		Réassurance maladie	Réassurance Vie	
		C0270	C0280	
PRIMES ÉMISES				
Brut	R1410	124 762	213 379	338 140
Part des réassureurs	R1420	2 593	13 566	16 159
Net	R1500	122 169	199 812	321 981
PRIMES ACQUISES				
Brut	R1510	118 787	205 468	324 255
Part des réassureurs	R1520	1 819	13 154	14 972
Net	R1600	116 969	192 314	309 283
CHARGE DES SINISTRES				
Brut	R1610	109 520	148 822	258 342
Part des réassureurs	R1620	463	10 539	11 002
Net	R1700	109 056	138 283	247 339
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
Brut	R1710	2 671		2 671
Part des réassureurs	R1720			
Net	R1800	2 671		2 671
Dépenses engagées	R1900	22 659	37 385	60 044
Autres dépenses	R2500			
TOTAL DES DÉPENSES	R2600			60 044

4 S.05.02.01 - 01 : Non-Vie - Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	6 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en Non-Vie						Total	
		C0080	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060		C0070
	R0010		CA	CN	DE	IL	JO	SA	
PRIMES ÉMISES									
Brut - Assurance directe	R0110								0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	53 019	31 733	27 612		31 531	1 840	12 076	157 810
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	47 059	32 996	5 203		7 291	438	987	93 974
Part des réassureurs	R0140	8 429	4 516	1 839		3 113	85	647	18 628
Net	R0200	91 650	60 212	30 976	0	35 709	2 193	12 416	233 156
PRIMES ACQUISES									
Brut - Assurance directe	R0210								0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	50 672	22 467	26 947		32 099	1 537	10 579	144 301
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	47 357	32 286	5 137		7 282	302	907	93 272
Part des réassureurs	R0240	8 519	4 172	1 923		3 377	73	609	18 673
Net	R0300	89 509	50 581	30 161	0	36 004	1 767	10 877	218 900
CHARGE DES SINISTRES									
Brut - Assurance directe	R0310								0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	48 005	18 251	20 311		22 232	470	2 136	111 405
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	72 378	20 715	905		6 541	126	167	100 832
Part des réassureurs	R0340	9 766	3 160	1 424		3 229	23	152	17 754
Net	R0400	110 617	35 806	19 793	0	25 543	573	2 151	194 484
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut - Assurance directe	R0410								0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								0
Part des réassureurs	R0440								0
Net	R0500		0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	22 967	15 150	10 176	6 333	9 803	0	4 959	69 388
Autres dépenses	R1200								
TOTAL DES DÉPENSES	R1300								69 388

5 S.05.02.01 - 02 : Vie - Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	6 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en Vie						Total	
		C0220	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0280
	R1400	CA	CN	DE	IL	JO	SA		
PRIMES ÉMISES									
Brut	R1410	75 411		25 823		19 018	38 615	27 712	186 580
Part des réassureurs	R1420	3 634		237		417	200	146	4 634
Net	R1500	71 777	0	25 586	0	18 601	38 415	27 566	181 946
PRIMES ACQUISES									
Brut	R1510	85 467		25 023		20 189	33 486	23 720	187 885
Part des réassureurs	R1520	3 028		182		279	166	121	3 775
Net	R1600	82 438	0	24 841	0	19 911	33 319	23 600	184 109
CHARGE DES SINISTRES									
Brut	R1610	37 775	-29	15 742		28 825	34 525	18 555	135 393
Part des réassureurs	R1620	310		40		205	75	41	672
Net	R1700	37 465	-29	15 701	0	28 619	34 450	18 514	134 720
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut	R1710	2 671							2 671
Part des réassureurs	R1720								0
Net	R1800	2 671	0	0	0	0	0	0	2 671
Dépenses engagées	R1900	27 199		6 707	370	2 427		2 939	39 641
Autres dépenses	R2500								
TOTAL DES DÉPENSES	R2600								39 641

6

6 S.12.01.02 : Provisions techniques Vie et Santé SLT

		Réassurance acceptée	Total (Vie hors santé, y compris UC)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la Vie)
		C0100	C0150	C0200	C0210
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020				
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE					
MEILLEURE ESTIMATION					
MEILLEURE ESTIMATION BRUTE	R0030	341 764	341 764	256 192	256 192
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	4 449	4 449	728	728
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	337 315	337 315	255 464	255 464
MARGE DE RISQUE	R0100	30 374	30 374	22 769	22 769
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110				
Meilleure estimation	R0120				
Marge de risque	R0130				
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL	R0200	372 138	372 138	278 961	278 961

7 S.17.01.02 : Provisions techniques Non-Vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée	Réassurance non proportionnelle acceptée			TOTAL engagements en Non-Vie
		Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0050	C0070	C0080	C0090	C0100	C0130	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Provisions pour primes											
Brut - total	R0060	1 829	10 128	34 049	2 916	1 516	478	1 231	617	4 692	57 455
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-1	-130	197		0				102	168
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1 830	10 259	33 852	2 916	1 515	478	1 231	617	4 590	57 287
Provisions pour sinistres											
Brut - total	R0160	30 329	71 821	177 082	46 852	22 783	9 195	352 637	10 505	229 295	950 500
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	-67	6 250	24 568	-25	6	545	6 907	-18	23 652	61 818
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	30 396	65 571	152 514	46 877	22 778	8 650	345 730	10 524	205 642	888 682
Total meilleure estimation - brut	R0260	32 158	81 950	211 131	49 768	24 299	9 673	353 868	11 123	233 987	1 007 956
Total meilleure estimation - net	R0270	32 226	75 830	186 366	49 792	24 293	9 128	346 961	11 141	210 233	945 969
Marge de risque	R0280	2 858	7 283	18 764	4 423	2 160	860	31 450	989	20 796	89 582
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290										
Meilleure estimation	R0300										
Marge de risque	R0310										
Provisions techniques - Total											
Provisions techniques - Total	R0320	35 016	89 233	229 895	54 191	26 458	10 533	385 318	12 111	254 782	1 097 538
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	-68	6 120	24 765	-25	6	545	6 907	-18	23 754	61 986
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	35 084	83 113	205 130	54 215	26 453	9 988	378 411	12 130	231 028	1 035 551

8 S.19.01.21 - 01 & 02 : Souscription - Sinistres en Non-Vie

Année d'accident / année de souscription

Z0020

2

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année de développement

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										11 602
N-9	R0160	8 820	79 836	37 880	18 126	9 619	9 596	5 786	5 064	3 892	1 987
N-8	R0170	6 372	63 450	30 156	13 675	11 860	7 900	8 200	4 202	2 993	
N-7	R0180	2 418	62 855	29 434	12 506	9 933	8 617	7 777	6 337		
N-6	R0190	4 784	-76 042	46 125	24 747	18 141	38 248	5 022			
N-5	R0200	6 187	65 695	29 383	17 517	11 504	5 847				
N-4	R0210	4 610	81 477	44 298	19 343	11 912					
N-3	R0220	3 054	106 179	51 797	28 382						
N-2	R0230	6 684	96 282	49 631							
N-1	R0240	28 637	148 486								
N	R0250	12 550									

	Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)	
	C0170	C0180		
R0100	11 602	11 602		
R0160	1 987	180 606		
R0170	2 993	148 808		
R0180	6 337	139 876		
R0190	5 022	61 026		
R0200	5 847	136 133		
R0210	11 912	161 641		
R0220	28 382	189 412		
R0230	49 631	152 597		
R0240	148 486	177 123		
R0250	12 550	12 550		
Total	R0260	284 750	1 371 374	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisée

Année de développement

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										307 754
N-9	R0160	165 485	160 469	123 233	100 205	84 685	71 507	60 918	49 231	42 651	39 152
N-8	R0170	161 144	158 924	127 567	109 212	93 358	75 025	61 083	48 385	45 724	
N-7	R0180	148 519	143 953	123 397	103 046	81 845	69 633	54 408	44 375		
N-6	R0190	166 276	280 493	236 149	196 723	160 321	115 492	104 564			
N-5	R0200	149 523	133 261	98 898	78 441	67 210	58 037				
N-4	R0210	166 432	150 292	117 495	87 431	74 642					
N-3	R0220	195 328	188 604	143 227	106 415						
N-2	R0230	236 263	222 489	168 767							
N-1	R0240	276 476	288 114								
N	R0250	291 638									

	Fin d'année (données actualisées)	
	C0360	
R0100	167 126	
R0160	20 740	
R0170	27 066	
R0180	27 032	
R0190	29 239	
R0200	30 769	
R0210	41 355	
R0220	59 680	
R0230	98 107	
R0240	182 812	
R0250	266 576	
Total	R0260	950 501

9 S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 748 636	0	0	20 270	0
Fonds propres de base	R0020	1 291 282	0	0	-14 874	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 291 282	0	0	-14 874	0
Capital de solvabilité requis	R0090	629 641	0	0	7 054	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 022 703	0	0	-14 595	0
Minimum de capital requis	R0110	226 858	0	0	1 397	0

10 S.23.01.01 - 01 & 02 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	90 082	90 082			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	887 250	887 250			
Passifs subordonnés	R0140	313 950			313 950	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'Autorité de Contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ 2						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2	R0220					
DÉDUCTIONS						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 291 282	977 332		313 950	

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
FONDS PROPRES AUXILIAIRES						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 291 282	977 332		313 950	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 291 282	977 332		313 950	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 291 282	977 332	0	313 950	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 022 703	977 332	0	45 372	
Capital de solvabilité requis	R0580	629 641				
Minimum de capital requis	R0600	226 858				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,05				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,51				

CO060

RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

Excédent d'actif sur passif	R0700	994 143
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	16 811
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	90 082
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	887 250

BÉNÉFICES ATTENDUS

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités Vie	R0770	-9 676
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités Non-Vie	R0780	-18 760
TOTAL BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES (EPIFP)	R0790	-28 436

11 S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la Formule Standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	330 506		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	90 361		
Risque de souscription en Vie	R0030	104 058		0
Risque de souscription en santé	R0040	49 051		0
Risque de souscription en Non-Vie	R0050	540 498		0
Diversification	R0060	-333 044		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	781 431		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

		C0100
Risque opérationnel	R0130	32 929
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-184 719
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	629 641
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	629 641

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

APPROCHE CONCERNANT LE TAUX D'IMPOSITION

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

CALCUL DE LA CAPACITÉ D'ABSORPTION DE PERTES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

		C0130
LAC DT	R0640	-184 719
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-104 719
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-80 000
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-210 349

12 S.28.01.01-01 : Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance Vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance Non-Vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance Non-Vie

		C0010			
Résultat MCRNL	RO010	214 410			
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)		
		C0020	C0030		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	RO020	0	0		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	RO030	0	0		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	RO040	0	0		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	RO050	32 226	19 324		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	RO060	0	0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	RO070	75 830	87 163		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	RO080	186 366	228 335		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	RO090	49 792	25 461		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	RO100	24 293	31 013		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	RO110	0	0		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	RO120	0	0		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	RO130	9 128	8 452		
Réassurance santé non proportionnelle	RO140	0	0		
Réassurance accidents non proportionnelle	RO150	346 961	89 263		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	RO160	11 141	6 204		
Réassurance dommages non proportionnelle	RO170	210 233	96 294		

ANNEXE : QRT

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance Vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	12 448

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré) assurance vie et de (ré) assurance santé	R0240	592 779	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré) assurance Vie	R0250		0

CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0070
MCR linéaire	R0300	226 858
Capital de solvabilité requis	R0310	629 641
Plafond du MCR	R0320	283 338
Plancher du MCR	R0330	157 410
MCR combiné	R0340	226 858
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 900
Minimum de capital requis	R0400	226 858

6



157 boulevard Haussmann 75008 Paris
SA au capital de 90 082 100 € - 817 446 511 RCS Paris
Tél. : + 33 1 44 35 31 00

www.ccr-re.com

